

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 079-200041317-20230327-C09_03_2023_1-BF



Rapport de présentation

Budget principal et budgets annexes

BUDGETS PRIMITIFS 2023

1	LES BUDGETS AGRÉGÉS	6
1.1	La part respective des budgets de NiortAgglo	6
1.2	Présentation consolidée	6
1.2.1	Section de fonctionnement	6
1.2.2	Section d'investissement	7
2	LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRINCIPAL	8
2.1	La stratégie d'élaboration du BP 2023	8
2.1.1	La nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte de perte d'autonomie fiscale	8
2.1.2	L'investissement, une dynamique continue pour le territoire	8
2.1.3	L'autofinancement : un levier essentiel pour continuer à investir	8
2.1.4	L'endettement : une source de financement à maîtriser en 2023	9
2.2	Vue d'ensemble par section	10
	➤ En fonctionnement	10
	➤ En investissement	11
3	LE BUDGET 2023 PAR POLITIQUE PUBLIQUE (TOUS BUDGETS CONFONDUS)	12
	➤ Les dépenses réparties par politique distinguant le fonctionnement de l'investissement :	12
	➤ Les recettes réparties par politique distinguant le fonctionnement de l'investissement :	13
3.1	Agir pour l'attractivité du territoire	14
3.1.1	Poursuivre notre appui aux filières économiques du territoire	14
	➤ Animation économique	14
	➤ Immobiliers d'entreprises	15
	➤ Zones d'activités clôturées	15
	➤ Zones d'activités en cours	16
3.1.2	Faire du soutien à l'enseignement supérieur un levier de développement du territoire	17
3.1.3	Tourisme et patrimoine historique au service de l'attractivité du territoire	18
	➤ L'espace « Epona - Secrets de nos patrimoines »	18
	➤ L'EPIC du tourisme	18
	➤ L'entretien du patrimoine historique	18
3.1.4	Une politique d'aménagement du territoire fondée sur des investissements ambitieux et contribuant au développement durable du Niortais	19
	➤ L'urbanisme réglementaire et le service stratégie/ingénierie territoriale	19
	➤ L'animation de la transition environnementale	19
	➤ Renforcer notre équilibre territorial : la poursuite d'une politique d'investissement ambitieuse au service des communes, maillant les projets sur le territoire	19
	➤ Budget Energies renouvelables (panneaux Photovoltaïques)	20
3.2	Renforcer nos actions en matière de solidarités et de cohésion sociale	21
3.2.1	Agir pour une politique habitat inclusive	21
3.2.2	Assurer de bonnes conditions d'accueil des Gens du Voyage	22
3.2.3	Contribuer à la réduction des inégalités, soutenir l'insertion et la cohésion sociale	22
	➤ Le Contrat de Ville :	23
	➤ Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)	23
	➤ Le Guichet Unique Clauses d'Insertion	23
	➤ La santé	23
3.3	Elargir la diffusion culturelle et sportive à tout le territoire	24
3.3.1	Une politique sportive dynamique	24

➤	Le Complexe sportif de la Venise verte à Niort	24
➤	Sports d'eau	25
3.3.2	Une politique muséale confortée	25
➤	Valoriser les collections muséales et patrimoniales :	26
➤	Le musée inclusif et collaboratif	26
➤	L'atelier de restauration de peinture et d'arts graphiques	26
➤	Préserver les collections muséales et patrimoniales d'intérêt public	26
3.3.3	Un conservatoire, vecteur de création et de lien social	27
➤	Le Conservatoire de musique et de danse	27
➤	L'école d'arts plastiques	28
3.3.4	La poursuite des actions en faveur de l'accès à la lecture publique	28
3.4	Réussir la transition écologique, énergétique et environnementale	29
3.4.1	La prévention, la valorisation des déchets et l'économie circulaire : un enjeu majeur de développement durable	29
➤	La collecte des déchets	30
➤	Le tri, le traitement et la valorisation des déchets	30
➤	Actions de prévention et de sensibilisation en faveur de la réduction des déchets	30
3.4.2	Des actions fortes pour préserver la ressource en eau	31
➤	Les eaux pluviales	31
➤	La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	32
➤	Budget annexe Eau potable :	32
➤	Budget annexe Assainissement :	34
3.4.3	Accélérer notre trajectoire vers une mobilité durable : une démarche à haute valeur environnementale et sociale	35
3.5	renforcer les moyens d'expertise de l'administration	36
3.5.1	Investir dans les compétences et assurer une maîtrise des dépenses de personnel	36
3.5.2	Mettre l'informatique au service des projets d'optimisation des procédures et d'amélioration de la relation usagers.	37
3.5.3	Porter une politique de gestion patrimoniale soucieuse de la mise en sécurité et de la sobriété énergétique	38

INTRODUCTION

Lors du Conseil d'agglomération du 20 février dernier, l'Assemblée a débattu des orientations budgétaires 2023. Celles-ci ont ainsi porté sur les grandes perspectives financières et budgétaires s'appuyant sur les principes suivants :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant nos services aux publics,
- Stabiliser les taux de fiscalité du budget principal,
- Préserver l'autofinancement en dépit du contexte inflationniste faisant pression sur les dépenses,
- Rechercher activement des cofinancements et garantir des recettes,
- Maîtriser l'endettement
- Poursuivre notre politique d'investissement alliant soutenabilité et ambitions de développement pour notre agglomération.

Ces principes d'élaboration marquent une volonté, continue et affirmée, d'œuvrer dans un temps long au bénéfice du Niortais. Mais, ils sont surtout les garants de l'atteinte des objectifs **d'attractivité du territoire** concrétisés par nos investissements en faveur de l'enseignement supérieur pour répondre aux besoins des entreprises et de nos jeunes, **de consolidation des solidarités et de cohésion territoriales** avec le PLUiD et les dispositifs d'accompagnements au bénéfice de nos communes (PACT, mutualisation...).

Enfin, **il faut souligner l'accélération de notre trajectoire vers le développement durable du Niortais : Ce BP 2023 confirme notre engagement dans les transitions écologiques et énergétique : c'est une priorité transversale** inscrite dans ce budget 2023, à la fois dans l'exercice de nos compétences en la matière (déchets, petit cycle de l'eau, mobilité durable), dans notre fonctionnement quotidien (adaptation de notre patrimoine par une AP/CP de 6,6 M€ sur 3 ans) mais également dans le portage de projets forts comme le Plan Climat Air Energie Territorial.

Enfin, rappelons qu'une démarche de structuration des politiques publiques a été lancée en 2022. L'exécutif communautaire (Président, Vice-Présidents et conseillers délégués) a identifié une série de problèmes publics touchant aujourd'hui le territoire, et les causes afférentes sur lesquelles il lui semblait légitime et pertinent que la Communauté d'Agglomération agisse. A partir de là, une vingtaine d'objectifs stratégiques communautaires ont été formulés, en regard des problèmes publics exprimés et correspondant à autant de politiques publiques et d'ambitions en termes de résultats.

Des objectifs stratégiques identifiés s'inscrivent dans des enjeux liés à :

- la transition climatique (accélérer et planifier la transition énergétique, diminuer la dépendance du territoire aux matières premières non locales)
- l'économie (accompagner les employeurs du territoire à recruter du personnel formé en fonction de leurs besoins, soutenir le maintien et le développement des petits commerces et commerçants indépendants).
- la mobilité (adapter l'offre de mobilités et sa connaissance aux spécificités du territoire, faciliter le recours aux mobilités douces sur le territoire) ;
- notre patrimoine (veiller sur la ressource en eau et la préserver, améliorer l'entretien de nos patrimoines)
- l'agriculture et l'alimentation (soutenir et valoriser le monde agricole du territoire dans sa diversité, développer l'alimentation durable sur le territoire) ;
- la lutte contre la précarité (anticiper, accompagner et atténuer les conséquences de la crise (économique et sociale), accroître l'offre et la qualité des logements sociaux sur le territoire, prévenir l'émergence de nouvelles formes de précarité)
- l'équilibre socio-culturel (diminuer l'exclusion numérique, développer et équilibrer l'offre culturelle et sportive sur le territoire, développer et favoriser l'accès aux soins de santé) ;

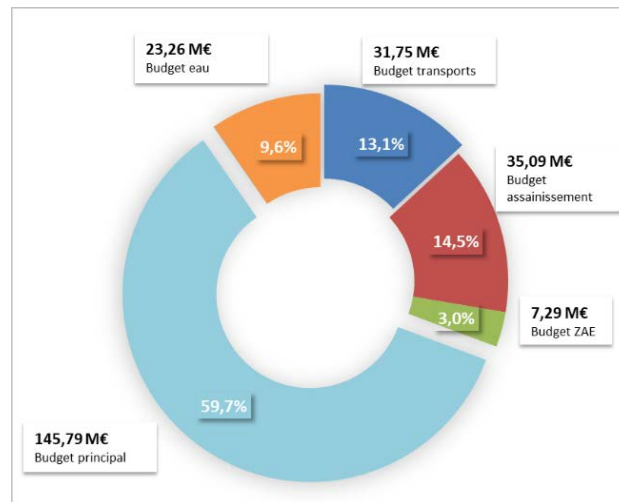
- la citoyenneté (généraliser la participation des habitants du Niortais à l'action publique, combattre les incivilités).

Le constat est fait de la prégnance des trois piliers du développement durable en transversalité des objectifs stratégiques exprimés. La proposition budgétaire 2023 contribue, d'ores et déjà, à répondre à nombre de ces objectifs stratégiques.

1 LES BUDGETS AGRÉGÉS

1.1 LA PART RESPECTIVE DES BUDGETS DE NIORTAGGLO

La Communauté d'agglomération du Niortais dispose en 2023 de 6 budgets : ils représentent un montant total de dépenses consacrées à la mise en œuvre de ses politiques publiques de 242 M€ répartis entre 162 M€ en fonctionnement et 80 M€ en investissement.



1.2 PRESENTATION CONSOLIDEE

1.2.1 Section de fonctionnement

	Principal	Transports	Assainissemnt	Eau potable	Energies Renouvelables	Total	Zones d'activités
Impôts et Taxes	73 172 000	19 600 000	0	0	0	92 772 000	0
Produits des services	6 227 001	0	14 255 000	13 705 000	41 000	34 228 001	2 912 760
Autres recettes	19 993 457	2 449 773	750 210	606 000	5	23 799 445	0
TOTAL REC. REELLES	99 392 458	22 049 773	15 005 210	14 311 000	41 005	150 799 446	2 912 760
TOTAL REC. D'ORDRE	4 135 151	384 710	2 183 500	980 000	11 351	7 694 712	417 800
TOTAL RECETTES	103 527 609	22 434 483	17 188 710	15 291 000	52 356	158 494 158	3 330 560
Charges à caractère général	24 299 263	19 112 610	4 115 050	3 882 900	23 640	51 433 463	335 000
Charges de personnel	33 283 307	418 129	3 300 000	3 469 400	0	40 470 836	0
Autres dépenses	30 167 002	858 350	2 316 010	4 017 000	1 705	37 360 067	41 400
TOTAL DEP. REELLES	87 749 572	20 389 089	9 731 060	11 369 300	25 345	129 264 366	376 400
TOTAL DEP. D'ORDRE	15 778 037	2 045 394	7 457 650	3 921 700	27 011	29 229 792	2 954 160
TOTAL DEPENSES	103 527 609	22 434 483	17 188 710	15 291 000	52 356	158 494 158	3 330 560
Autofinancement brut	11 642 886	1 660 684	5 274 150	2 941 700	15 660	21 535 080	
Pour mémoire autofi. BP 2022	12 248 893	2 146 573	5 757 637	3 104 300	17 000	23 274 403	
Autofinancement net	7 250 386	1 660 684	2 574 150	1 605 700	15 660	10 131 080	

L'autofinancement brut permettra d'assurer près de 42% du financement des dépenses d'équipements. Il est à noter une réduction de cet autofinancement principalement en raison des coûts énergétiques supplémentaires (nouveau marché du gaz), de la politique « déchets » (marchés de traitement en forte hausse) et de la mesure en année pleine de la revalorisation du point d'indice des agents publics.

1.2.2 Section d'investissement

	Principal	Transports	Assainissem	Eau potable	Energies Renouvel- ables	Total	Zones d'activités
FCTVA	2 100 000	285 000	1 536 300	0	0	3 921 300	0
Emprunts	9 251 555	4 233 186	6 146 000	4 046 610	0	23 677 351	146 400
Subventions / Rbmt avance	5 192 179	2 179 130	2 161 550	0	0	9 532 859	897 000
Autres recettes	5 333 000	0	0	0	0	5 333 000	0
TOTAL REC. REELLES	21 876 734	6 697 316	9 843 850	4 046 610	0	42 464 510	1 043 400
TOTAL REC. D'ORDRE	18 720 537	2 622 339	8 057 650	3 921 700	27 011	33 349 237	2 912 760
TOTAL RECETTES	40 597 271	9 319 655	17 901 500	7 968 310	27 011	75 813 747	3 956 160
Dépenses d'équipement	28 760 720	8 223 000	9 490 000	5 652 310	10 000	52 136 030	0
Remb. Emprunts	4 440 000	0	5 628 000	1 336 000	0	11 404 000	667 000
Autres dépenses	318 900	135 000	0	0	5 660	459 560	2 912 760
TOTAL DEP. REELLES	33 519 620	8 358 000	15 118 000	6 988 310	15 660	63 999 590	3 579 760
TOTAL DEP. D'ORDRE	7 077 651	961 655	2 783 500	980 000	11 351	11 814 157	376 400
TOTAL DEPENSES	40 597 271	9 319 655	17 901 500	7 968 310	27 011	75 813 747	3 956 160

Le montant des investissements maillant notre territoire représentera **52,1 M€** (Dépenses d'équipements).

2 LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRINCIPAL

2.1 LA STRATEGIE D'ELABORATION DU BP 2023

Marquée par l'effet conjugué de plusieurs crises (géopolitique, énergétique ou encore inflationniste), la préparation budgétaire s'est appuyée sur l'analyse des crédits alloués à l'ensemble des politiques publiques communautaires, assorties d'une volonté de questionner la reconduction de ces crédits, de rechercher les voies d'optimisation et d'engager un travail avec les élus communautaires pour définir de nouvelles orientations en matière d'outils de gestion (ex : démarche de structuration des politiques publiques, renforcement des analyses de coûts des équipements, poursuite des actions de recherches de financements partenariaux...).

2.1.1 La nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte de perte d'autonomie fiscale

La maîtrise des dépenses de fonctionnement a été le fil conducteur du travail budgétaire en affirmant des principes forts de gestion permettant une allocation raisonnée des ressources en fonction des priorités établies par notre assemblée.

La stabilité des taux de fiscalité est réaffirmée. Les impôts dits « des ménages » vont intégrer la revalorisation règlementaire des bases (+7,1%).

2.1.2 L'investissement, une dynamique continue pour le territoire

La Communauté d'Agglomération du Niortais poursuit sa programmation pluriannuelle d'investissement avec 28,761 M€ en 2023 dont les principales actions portent sur le développement de l'habitat social et durable (PLH 2016/2021 et 2022/2027 pour 4,109 M€), le soutien aux communes (PACT de cohésion territoriale pour 2,458 M€), la rénovation énergétique des bâtiments communautaires (1,700 M€) et le développement de l'enseignement supérieur (3,018 M€).

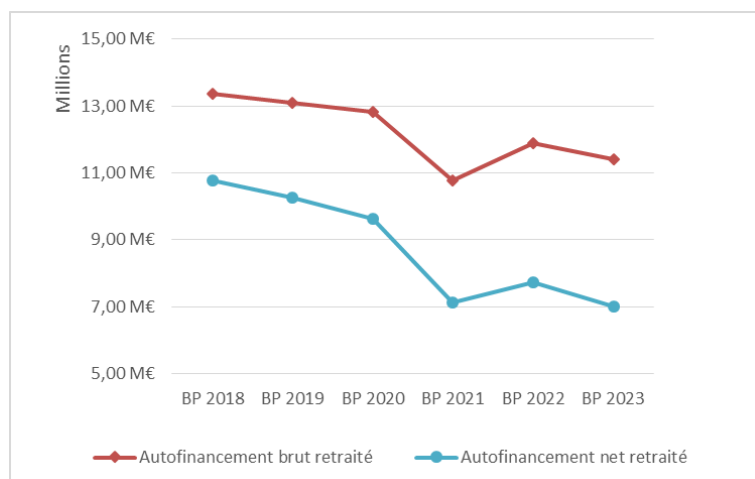
Une analyse en soutenabilité des inscriptions de crédits est engagée du fait de l'augmentation de coûts de construction et de main d'œuvre répercutés sur l'ensemble de nos marchés, ainsi que de l'augmentation des taux d'intérêts d'emprunt.

2.1.3 L'autofinancement : un levier essentiel pour continuer à investir

La « règle d'équilibre », régissant la construction budgétaire des collectivités territoriales, impose que les recettes de fonctionnement financent les dépenses de fonctionnement tout en couvrant le remboursement de la dette en cours. Cette obligation permet d'éviter que les collectivités recourent à l'emprunt pour leurs dépenses courantes.

Pour garantir la lecture de cette trajectoire de l'autofinancement, il est recommandé comme le pratique la Direction départementale des Finances Publiques (Cf. fiche A2F) de retraiter des écritures exceptionnelles afin d'assurer une réelle comparabilité entre les années. Ces dépenses et recettes, considérées comme exceptionnelles, relèvent des provisions constituées et de leurs reprises, des produits de cessions, des travaux en régie et des transferts de charges.

L'autofinancement du budget principal évolue donc de la façon suivante :



2.1.4 L'endettement : une source de financement à maîtriser en 2023

Le stock de dette du budget principal s'élève au 31 décembre 2022 à 61,835 M€.

Depuis le second semestre de l'année 2022 un relèvement des taux d'emprunt s'est opéré. Par anticipation de ce contexte haussier, 8 M€ de nouveaux emprunts au taux fixe de 1,58% sur 30 ans ont été contractés sur le budget principal, permettant de couvrir les besoins d'investissements 2022 et 2023.

Ainsi l'endettement net (c'est-à-dire les nouveaux emprunts auxquels on soustrait le remboursement en capital de l'année) aura évolué de 27,104 M€ d'euros en trois ans pour accompagner le rythme des dépenses d'investissement.

NiortAgglo souhaite garantir une soutenabilité à long terme de l'endettement en consolidant un niveau minimum d'autofinancement, source unique de remboursement ; aussi, l'Agglo se mobilise pour rechercher des financements externes (Région ; Etat ; Europe...), forte de son ingénierie en financement public, pour limiter tout recours à l'emprunt en 2023.

La CAN adoptant son budget par chapitre, il est présenté ci-après le budget principal par section (qui doit être équilibré) et par chapitre (représentant le niveau de vote).

2.2 VUE D'ENSEMBLE PAR SECTION

Cette présentation du budget primitif 2023 permet de faire apparaître les grandes évolutions entre le BP 2022 et le BP 2023 par chapitre budgétaire. Le principal enseignement réside dans la dynamique plus élevée des dépenses en 2023 que les recettes (+2,76% contre +1,79%), générant automatiquement une baisse contenue de l'autofinancement de -0,486 M€.

➤ En fonctionnement

	BP 2022	BP 2023	Ecart 2023/2022	%
013 Atténuations de charges	300	97 200	96 900	32300,00%
70 Produits des services, du domaine...	10 109 261	6 227 001	-3 882 260	-38,40%
73 Impôts et taxes	67 862 400	73 172 000	5 309 600	7,82%
74 Dotations et participations	17 958 611	18 152 712	194 101	1,08%
75 Autres produits de gestion courante	662 319	813 545	151 226	22,83%
76 Produits financiers	4 500	2 000	-2 500	-55,56%
77 Produits exceptionnels	5 000	5 000	0	0,00%
78 Reprises sur amortissements et provision	1 041 000	923 000	-118 000	-11,34%
Recettes réelles	97 643 391	99 392 458	1 749 067	1,79%
Recettes d'ordre	1 728 720	4 135 151	2 406 431	139,20%
Recettes de fonctionnement	99 372 111	103 527 609	4 155 498	4,18%
011 Charges à caractère général	19 795 800	24 299 263	4 503 463	22,75%
012 Charges de personnel et frais assimilés	31 354 316	33 283 307	1 928 991	6,15%
014 Atténuations de produits	24 751 000	20 440 000	-4 311 000	-17,42%
65 Autres charges de gestion courante	8 070 232	8 345 262	275 030	3,41%
66 Charges financières	1 365 000	1 230 000	-135 000	-9,89%
67 Charges exceptionnelles	33 150	126 740	93 590	282,32%
68 Dotations aux provisions	25 000	25 000	0	0,00%
Dépenses réelles	85 394 498	87 749 572	2 355 074	2,76%
Dépenses d'ordre	13 977 613	15 778 037	1 800 424	12,88%
Dépenses de fonctionnement	99 372 111	103 527 609	4 155 498	4,18%

○ Sur les recettes

On note une forte réduction des produits des services liée au changement dans les modalités de remboursement des mutualisations par la Ville de Niort. En effet, ces dernières sont dorénavant prélevées sur l'attribution de compensation, ne jouant de ce fait que sur les dépenses de fonctionnement.

Une évolution du produit fiscal est constatée, liée entre autres à l'évolution réglementaire des bases fiscales de +7,1%. Il est à noter la suppression de la CVAE et sa compensation par une fraction de TVA (14,044 M€).

Si l'érosion de la DGF se poursuit inexorablement, le chapitre des dotations et participation évolue de près de 0,200 M€ en raison des partenariats avec la Région et les conventions d'éco-organismes.

A noter que le chapitre 73 (Impôts et taxes) est réduit de 0,650 M€ correspondant à la garantie du FPIC dont la CAN (et les communes) ne sont plus éligibles.

○ Sur les Dépenses

Au niveau des dépenses, de BP à BP, une progression du chapitre 011 est constatée avec l'augmentation du traitement des déchets ménagers avec un renouvellement des marchés marquant des augmentations importantes de coût (+2,032 M€). A noter que cette forte hausse reste contenue par l'impact positif de la mise en place du contrôle d'accès dans les déchetteries sur les 3 derniers trimestres 2022 (Réduction de 4000 tonnes de déchets).

Sur ce même chapitre, l'envolée des coûts de l'énergie (carburant, électricité, gaz) constitue une dépense contrainte qui s'inscrit dans la durée après une forte envolée en 2022. La hausse des coûts du gaz et de l'électricité est estimée à 1,471 M€ sur le budget 2023 (la structure des tarifs dont bénéficie la CAN ne permet pas de bénéficier de façon substantielle de l'amortisseur électricité gouvernemental).

Concernant le chapitre 012, la dépense de personnel connaît une progression liée à la revalorisation du point d'indice opérée au 1^{er} juillet 2022 (+0,820 M€ de BP à BP), mais également à la mutualisation avec la Ville de Niort de certaines Directions, comme le secrétariat de la Direction Générale et la Direction du pilotage et de la transformation publique (+0,653 M€). Cette dernière évolution est compensée par un prélèvement sur l'attribution de compensation (chapitre 014).

➤ En investissement

		BP 2022	BP 2023	Ecart 2023/2022	%
024	Produits des cessions d'immobilisations	280 110	1 510 000	1 229 890	439,07%
10	Dotations, fonds divers	2 300 000	2 100 000	-200 000	-8,70%
13	Subventions d'investissement	6 011 925	2 201 209	-3 810 716	-63,39%
16	Emprunts et dettes assimilés	12 444 679	9 251 555	-3 193 124	-25,66%
27	Avances financières	717 580	2 990 970	2 273 390	316,81%
4582	Opérations sous mandat	174 000	3 823 000	3 649 000	2097,13%
	Recettes réelles	21 928 294	21 876 734	-51 560	-0,24%
	Recettes d'ordre	14 644 613	18 720 537	4 075 924	27,83%
	Recettes d'investissement	36 572 907	40 597 271	4 024 364	11,00%
10	Dotations, fonds divers	0	0	0	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilés	4 205 500	5 215 100	1 009 600	24,01%
20	Immobilisations incorporelles	2 839 948	2 179 942	-660 006	-23,24%
204	Subv. d'équipements versées	7 699 607	6 049 518	-1 650 089	-21,43%
21	Immobilisations corporelles	6 840 170	4 791 850	-2 048 320	-29,95%
23	Immobilisations en cours	4 372 168	1 918 760	-2 453 408	-56,11%
26	Participations et créances	63 800	63 800	0	0,00%
27	Avances financières	278 000	230 000	-48 000	-17,27%
Chapitres opérations		7 877 994	9 977 650	2 099 656	26,65%
4581	Opérations sous mandat	0	3 093 000	3 093 000	100,00%
	Dépenses réelles	34 177 187	33 519 620	-657 567	-1,92%
	Dépenses d'ordre	2 395 720	7 077 651	4 681 931	195,43%
	Dépenses d'investissement	36 572 907	40 597 271	4 024 364	11,00%

○ Sur les recettes

En matière de recettes d'investissement, il faut noter le poids de l'opération sous mandat (chapitre 45) du Pôle gare Niort Atlantique pour lequel des financements sont attendus de l'Etat (0,500 M€), de la Région (0,906 M€) et principalement de la Ville de Niort (2,418 M€).

○ Sur les dépenses

On constate une stabilité des dépenses réelles conformément à la programmation pluriannuelle.

3 LE BUDGET 2023 PAR POLITIQUE PUBLIQUE (TOUS BUDGETS CONFONDUS)

Les évolutions par chapitre ont fait l'objet de précisions dans le rapport d'orientations budgétaires. Aussi, il est privilégié au stade du BP de rendre compte des contenus politiques du budget. Ci-après, vous trouverez une synthèse des crédits de fonctionnement et d'investissement présentée par politique structurant l'action de NiortAgglo.

➤ *Les dépenses réparties par politique distinguant le fonctionnement de l'investissement :*

	DRF consolidées	DRI consolidées	Dépenses consolidées
Développement et attractivité	8 485 112	15 917 754	24 402 866
<i>Développement économique*</i>	4 113 534	5 760 860	9 874 394
<i>Enseignement supérieur</i>	1 468 428	3 018 850	4 487 278
<i>Tourisme et patrimoine historique</i>	1 070 432	111 160	1 181 592
<i>Aménagement du territoire et environnement*</i>	1 832 718	7 026 884	8 859 602
Solidarités	2 148 333	4 280 600	6 428 933
<i>Habitat</i>	437 722	4 108 600	4 546 322
<i>Gens du voyage</i>	435 031	2 000	437 031
<i>Cohésion sociale et insertion</i>	1 275 580	170 000	1 445 580
Animation du territoire	15 028 614	1 272 150	16 300 764
<i>Sports</i>	6 989 969	541 000	7 530 969
<i>Musées et atelier de restauration</i>	1 424 274	575 500	1 999 774
<i>Conservatoire et arts plastiques</i>	3 120 275	68 000	3 188 275
<i>Lecture publique et diffusion culturelle</i>	3 494 096	87 650	3 581 746
Protection de l'environnement	60 942 476	36 787 310	97 729 786
<i>Déchets ménagers</i>	18 461 813	3 668 000	22 129 813
<i>Eaux pluviales et GEMAPI</i>	991 214	2 655 000	3 646 214
<i>Eau potable</i>	11 369 300	6 988 310	18 357 610
<i>Assainissement</i>	9 731 060	15 118 000	24 849 060
<i>Transports et mobilités</i>	20 389 089	8 358 000	28 747 089
Administration générale	43 036 231	9 321 536	52 357 767
<i>Assemblées et foncier</i>	1 009 915	760 000	1 769 915
<i>Informatique</i>	3 999 585	1 729 342	5 728 927
<i>Finances</i>	26 019 586	4 598 494	30 618 080
<i>Ressources humaines</i>	2 007 709	43 200	2 050 909
<i>Patrimoine public</i>	5 459 679	2 181 500	7 641 179
<i>Direction générale et communication</i>	4 539 757	9 000	4 548 757

* y compris budgets annexes

➤ Les recettes réparties par politique distinguant le fonctionnement de l'investissement :

	RRF consolidées	RRI consolidées	Recettes consolidées
Développement et attractivité	5 540 444	9 424 423	14 964 867
<i>Développement économique*</i>	4 706 325	5 186 260	9 892 585
<i>Enseignement supérieur</i>	147 255	382 450	529 705
<i>Tourisme et patrimoine historique</i>	470 200	27 053	497 253
<i>Aménagement du territoire et environnement*</i>	216 664	3 828 660	4 045 324
Solidarités	334 550	176 500	511 050
<i>Habitat</i>	3 240	176 500	179 740
<i>Gens du voyage</i>	238 050	0	238 050
<i>Cohésion sociale et insertion</i>	93 260	0	93 260
Animation du territoire	2 343 137	97 500	2 440 637
<i>Sports</i>	1 660 255	0	1 660 255
<i>Musées et atelier de restauration</i>	106 000	90 000	196 000
<i>Conservatoire et arts plastiques</i>	484 282	0	484 282
<i>Lecture publique et diffusion culturelle</i>	92 600	7 500	100 100
Protection de l'environnement	73 403 883	21 323 432	94 727 315
<i>Déchets ménagers</i>	22 037 900	629 396	22 667 296
<i>Eaux pluviales et GEMAPI</i>	0	106 260	106 260
<i>Eau potable</i>	14 311 000	4 046 610	18 357 610
<i>Assainissement</i>	15 005 210	9 843 850	24 849 060
<i>Transports et mobilités</i>	22 049 773	6 697 316	28 747 089
Administration générale	72 090 192	12 486 055	84 576 247
<i>Assemblées et foncier</i>	107 810	0	107 810
<i>Informatique</i>	18 500	1 057 500	1 076 000
<i>Finances</i>	71 760 729	10 893 955	82 654 684
<i>Ressources humaines</i>	1 100	31 000	32 100
<i>Patrimoine public</i>	147 700	500 000	647 700
<i>Direction générale et communication</i>	54 353	3 600	57 953

* y compris budgets annexes

Cette répartition par politique publique tant en dépenses qu'en recettes intègre la masse salariale, les énergies, les entretiens, la dette lorsqu'elle est affectée (notamment sur les budgets annexes).

3.1 AGIR POUR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

3.1.1 Poursuivre notre appui aux filières économiques du territoire

Notre stratégie économique vise à agir sur le développement d'entreprises en s'appuyant sur une logique de filières existantes qui structurent notre territoire (animations) et sur des infrastructures d'accueil favorisant l'implantation d'activités nouvelles (offre immobilière et Zones d'activités).

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé	Ecart 2023/2022	%
DEV ECO - ANIMATIONS dont :	2 158 404	2 095 467	-62 937	-2,92%
Rémunérations	750 000	752 967	2 967	0,40%
Filière Niortech	459 510	420 500	-39 010	-8,49%
Filière Niort Industrie	75 000	133 720	58 720	78,29%
Filière commerce	20 000	31 600	11 600	58,00%
Filière innovation	180 000	230 000	50 000	27,78%
Filière économique, sociale et solidaire	38 900	79 300	40 400	103,86%
Filière agroalimentaire	25 146	17 070	-8 076	-32,12%
Carrefour pour l'emploi	95 000	15 000	-80 000	-84,21%
Subventions Calyxis	200 000	160 000	-40 000	-20,00%
Subvention CBE	151 000	150 500	-500	-0,33%
DEV ECO - IMMOBILIER dont :	479 041	539 075	60 034	12,53%
Entretien des bâtiments et extérieurs	437 411	482 225	44 814	10,25%
Energies	30 480	38 600	8 120	26,64%
DEV ECO - ZAE - RESERVES FONCIERES dont :	935 470	1 102 592	167 122	17,87%
Entretien des zones d'activités	815 096	895 451	80 355	9,86%
Energies	72 190	67 140	-5 050	-7,00%
Dépenses réelles fonctionnement	3 572 915	3 737 134	164 219	4,60%
DEV ECO - ANIMATIONS dont :	1 026 000	1 080 300	54 300	5,29%
Cofinancement rémunérations	22 500	9 090	-13 410	-59,60%
TLPE	830 000	900 000	70 000	8,43%
Filière Niortech	140 000	137 150	-2 850	-2,04%
DEV ECO - IMMOBILIER dont :	698 559	699 265	706	0,10%
Loyers et charges	686 559	687 165	606	0,09%
DEV ECO - ZAE - RESERVES FONCIERES dont :	9 300	14 000	4 700	50,54%
Redevances	9 300	14 000	4 700	50,54%
Recettes réelles fonctionnement	1 733 859	1 793 565	59 706	3,44%

➤ Animation économique

Depuis quelques années, NiortAgglo a développé une politique de filières pour accompagner les entreprises. En 2023, ce soutien se poursuivra avec une attention portée à l'innovation, facteur de croissance et d'emplois.

Pour la filière Numérique, 421 000 € sont prévus au budget 2023. Cette enveloppe budgétaire permet de poursuivre la valorisation de cette filière au travers le salon du INNN (salon de l'innovation numérique, insurtech et du risque) pour 280 000 €, des événements et autres animations partenariales telles que :

- **Les numériques pour toutes** qui a pour but d'informer les femmes sur les métiers du numérique et les sensibiliser à l'opportunité de s'orienter vers ces métiers,
- **L'hackathon** dont l'édition 2023 a pour challenge l'analyse et la modélisation des temps de production des dossiers d'assistance du groupe IMA,
- **Le numérique tour** pour aider à rendre le numérique accessible à tous.

Par ailleurs, la filière de l'économie sociale et solidaire, ancrée dans l'identité du territoire, va inscrire son salon dans une nouvelle temporalité. En effet, pour anticiper l'organisation d'un forum mondial de l'ESS à Bordeaux en 2025, il est proposé de décaler à février 2024 le salon Niortais, afin d'éviter deux salons concurrents la même année et faire correspondre ce dernier avec la date du 10^{ème} anniversaire. C'est donc une enveloppe financière de 80 000 € qui sera affectée pour engager les dépenses liées à l'organisation du début 2024.

En contribution à l'objectif stratégique d'accompagnement des employeurs du territoire à recruter du personnel, NiortAgglo entend aussi poursuivre ses actions pour la création d'emplois : elle finance notamment le Comité de bassin d'emplois (151 000 €) qui vise à soutenir les créateurs et repreneurs d'entreprises.

Concernant la filière innovation, il faut noter la création au 1er juillet 2022 de la Technopole du Niortais. Cette technopole devient le guichet unique des porteurs de projets en favorisant l'émergence des projets innovants sur le territoire, en dynamisant le tissu économique et en proposant une ingénierie d'accompagnement et d'incubation. Pour 2023, c'est une participation de 190 000 € qui est affectée à cette structure et 40 000 € de crédits laissés au sein du budget principal dans le cadre du dispositif PULPE qui favorise la collaboration entre étudiants et entreprises.

Enfin, une enveloppe de 32 000 € sera consacrée à notre politique de soutien aux commerces de proximité. A cet égard, un office de commerce a vu le jour en septembre 2022 pour contribuer au dynamisme et au développement du commerce de proximité des centres villes et centres bourgs des communes du Niortais, répondant directement à l'objectif stratégique de maintien et de développement des petits commerces et commerçants indépendants.

La poursuite de l'animation du Projet Alimentaire Territorial Communauté d'Agglomération du Niortais - Communauté de Communes Haut Val de Sèvre contribuera pour sa part à l'objectif stratégique de développement de l'alimentation durable sur le territoire, et également à celui de soutien et de valorisation de l'activité agricole du territoire. Sur cette filière, c'est un crédit prévisionnel de 17 000 € qui est proposé au vote.

➤ *Immobiliers d'entreprises*

Pour faciliter l'accueil de petites entreprises et de starts-up, NiortAgglo a construit et aménagé de nouveaux équipements comme la pépinière d'entreprises située dans l'ex-siège du Crédit Agricole et Niort Tech1, sans oublier les ateliers relais situés dans les différentes ZAE dont l'entretien est financé par des recettes de loyers.

➤ *Zones d'activités clôturées*

L'entretien courant des zones (espaces verts, éclairage, voirie), délégué aux communes ou effectué directement par des prestataires extérieurs, s'élèvera en 2023 à 895 000 € dont 48 000 € concerneront des mesures environnementales et 32 000 € d'entretien.

Le plan global d'investissement de 2,181 M€ en 2023 relatif à la politique Développement économique s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé
IMMOBILIER	1,294 M€	0,428 M€
Niort Tech II	0,100 M€	0,000 M€
Extension Niort Tech	0,744 M€	0,400 M€
Bâtiments immobilier	0,450 M€	0,028 M€
ZONES D'ACTIVITES ET RESERVES FONCIERES	2,776 M€	1,553 M€
Requalification des zones clôturées	2,222 M€	1,175 M€
Emprises foncières PPRT	0,266 M€	0,148 M€
Avances budget ZAE	0,250 M€	0,230 M€
Réserves foncières	0,038 M€	0,000 M€
ANIMATION ECONOMIQUE	0,200 M€	0,200 M€
Soutien aux entreprises	0,200 M€	0,200 M€

Au niveau des investissements immobiliers économique, des crédits sont inscrits pour l'extension de Niort Tech pour 400 000 €. Ce nouvel équipement situé derrière l'ex-bâtiment MSA (Ilot Bujault à Niort) est destiné

aux entreprises du numérique et servira d'accélérateur d'entreprises innovantes. L'achèvement des travaux est prévu pour 2026.

La requalification et l'entretien de la voirie dans les zones d'activités économiques clôturées est comptabilisée dans le budget principal. NiortAgglo compte y consacrer 1 175 000€ en 2023.

Le budget principal assurera le financement de sa part liée au Plan de Prévention des Risques Technologiques de la zone de Niort-Saint-Florent pour un montant de 148 000 € en 2023.

Le financement du budget ZAE étant supporté par le budget principal, une enveloppe financière de 230 000 € d'études et de travaux de viabilisation des terrains à aménager est prévu au titre d'avance remboursable (cf. détail budget annexe ZAE).

Enfin, l'Agglomération prévoit 200 000 € sur 2023 de soutien aux entreprises comprenant notamment une politique de soutien aux commerces de centres-bourgs et centres-villes avec une aide à l'amélioration des devantures commerciales (Programme et règlement à définir).

Côté recettes, NiortAgglo prévoit la cession de l'emprise foncière située Avenue de Paris à Niort dans le cadre de l'appel à projet lancé pour la réalisation de locaux dédiés à accueillir des établissements d'enseignement supérieur et des logements pour 1 000 000 €. Il est également prévu 2 900 000 € de remboursement d'avance du budget annexe ZAE correspondant aux ventes de terrains prévisionnelles sur ce budget.

➤ *Zones d'activités en cours*

Les aménagements de zones d'activités, comme les lotissements, sont portés par des budgets annexes HT. En effet, les opérations sur les ZAE sont caractérisées par leur finalité économique de production, et non de constitution d'immobilisations, dans la mesure où les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus. Les opérations sont donc enregistrées en section de fonctionnement jusqu'au dénouement complet de la commercialisation. A la clôture, seuls les équipements publics communs (voirie, éclairages et espaces verts) sont alors enregistrés au sein du patrimoine communautaire et les dépenses sont portées par le budget principal.

Dans la perspective de la validation d'un schéma des zones d'activités, il est proposé un programme d'aménagement pour 2023 prévu à hauteur de 336 000€. A cette enveloppe, s'ajoutent des intérêts pour 41000 € liés aux emprunts sur la zone de Terre de sports à Niort.

Les dépenses d'aménagement des zones d'activités se répartissent comme suit :

- Zone Terre de sports à Niort (0,105M€)
- Zone de Prahecq (0,090M€)
- Parc d'activités Les Rochereaux à Chauray (0,080M€)
- Zone de Gutenberg à Niort (0,030M€)
- Zone des Sablonnières à Epannes (0,020M€)
- Zone des Pierrailleuses à Granzay-Gript / Saint-Symphorien (0,010M€)

Le produit des ventes de terrain attendues à hauteur de 2 900 000 € concerne principalement la zone des Pierrailleuses à Granzay-Gript / Saint-Symphorien (2,206 M€), la zone le Luc-Les-Carreux 2 à Echiré / Saint-Gelais (0,461 M€), la zone de Bâtipolis à Niort (0,080 M€), la zone de Fors (0,058 M€), la zone de Prahecq (0,054 M€), la zone des Sablonnières à Epannes (0,029 M€) et la zone de la Largunière à Saint-Rémy (0,025 M€).

3.1.2 Faire du soutien à l'enseignement supérieur un levier de développement du territoire

Le développement de l'enseignement supérieur cadré par notre SLESRI représente un axe majeur de ce mandat. L'objectif d'accueillir 5 000 étudiants à l'horizon 2030 contribuera en particulier à la finalité d'accompagnement des employeurs du territoire à recruter du personnel qualifié. Il nécessite de créer des infrastructures d'accueil tout en confortant l'accompagnement des formations existantes. A ce jour, plus de 3 500 étudiants ont choisi Niort pour poursuivre leurs études dans les 90 formations post-bac proposées.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé	Ecart 2023/2022	%
Rémunérations	90 661	94 413	3 752	4,14%
Subvention Université Poitiers	600 000	600 000	0	0,00%
Subvention Université La Rochelle	200 000	200 000	0	0,00%
Subvention IFPASS	58 200	58 200	0	0,00%
Salon de l'Etudiant	75 300	75 000	-300	-0,40%
Entretien des bâtiments et extérieurs	64 967	396 415	331 448	510,18%
Dépenses réelles fonctionnement	1 136 228	1 468 428	332 200	29,24%
Cofinancement Pôle universitaire	37 040	40 255	3 215	8,68%
Loyers et charges des bâtiments	0	107 000	107 000	100,00%
Recettes réelles fonctionnement	37 040	147 255	110 215	297,56%

En dépenses de fonctionnement, on retrouve principalement la subvention à l'université de Poitiers (0,600 M€), la subvention à l'université de la Rochelle (0,200 M€), la subvention à l'IFPASS (0,058 M€) et le recours à l'organisation d'un Salon de l'étudiant pour valoriser notamment les formations locales (0,075 M€).

L'accueil de nouvelles filières, et le développement de celles existantes nécessite l'aménagement de nouveaux locaux. Ainsi, les étudiants du Conservatoire National des Arts et métiers (CNAM) réintégreront le bâtiment situé au 10 place de la Comédie à Niort à la rentrée 2023 après réhabilitation. Parallèlement, des travaux de rénovation énergétique et de mise aux normes sur les bâtiments A et C de Du Guesclin seront initiés également pour la prochaine rentrée et des travaux de dépollution/désamiantage sur le bâtiment situé rue Beaune-la-Rolande à Niort.

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	1,965 M€	3,019 M€
Subvention CMA	0,125 M€	0,125 M€
Réhabilitation 10 place de la Comédie	1,015 M€	2,053 M€
Réhabilitation rue Beaune la Rolande	0,720 M€	0,250 M€
Travaux transitoires bâtiment A et C Du Guesclin	0,000 M€	0,592 M€
Mobilier et informatique filière Ens sup	0,105 M€	0,000 M€

3.1.3 Tourisme et patrimoine historique au service de l'attractivité du territoire

Notre agglomération bénéficie d'un cadre naturel exceptionnel : elle s'emploie à le valoriser par l'intermédiaire de l'établissement public de l'Office du tourisme, en partenariat avec ses partenaires professionnels et institutionnels, tels que le Parc naturel régional du Marais poitevin, en réponse à l'objectif stratégique lié à l'entretien de ses patrimoines en particulier naturels.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé	Ecart 2023/2022	%
TOURISME dont :	839 946	1 020 437	180 491	21,49%
Rémunérations Epona	47 906	52 530	4 624	9,65%
CUP Epona	30 000	30 000	0	0,00%
Subvention EPIC	430 000	430 000	0	0,00%
Taxe de séjour	300 500	450 500	150 000	49,92%
PATRIMOINE HISTORIQUE dont :	28 641	49 995	21 354	74,56%
Entretien des bâtiments et extérieurs	28 641	49 995	21 354	74,56%
Dépenses réelles fonctionnement	868 587	1 070 432	201 845	23,24%
			0	
TOURISME dont :	320 000	470 200	150 200	46,94%
Cofinancement Epona	20 000	20 000	0	0,00%
Taxe de séjour	300 000	450 000	150 000	50,00%
PATRIMOINE HISTORIQUE dont :	0	0	0	0,00%
Recettes réelles fonctionnement	320 000	470 200	150 200	46,94%

➤ L'espace « Epona - Secrets de nos patrimoines »

Le nouveau site mis en exploitation en 2021 au Port-Boinot se nomme « Epona - secrets de nos patrimoines ». Il constitue l'espace de valorisation des patrimoines de l'ensemble de l'Agglomération, géré par l'Office de tourisme, avec pour mission de conforter l'identité commune de notre territoire.

Une campagne d'inventaire des patrimoines des 40 communes et les actions de sensibilisation de la population se poursuivront. Une nouvelle convention triennale de partenariat avec la Région a été signée en juillet 2021 (accompagnement technique et scientifique en complément d'une participation financière de 20 000 € par an pour financer un poste de chargé de mission dédié).

S'agissant de l'exploitation du bâtiment, une convention d'usage partagé est fixée avec la ville de Niort et l'Office du tourisme pour un montant de 30 000 € annuel.

➤ L'EPIC du tourisme

En 2023, le financement de l'EPIC du tourisme est assuré par le reversement intégral de la taxe de séjour prévue à 450 000 € auquel s'ajoute une subvention de fonctionnement maximale de 430 000 €.

➤ L'entretien du patrimoine historique

Au-delà de l'animation du patrimoine, NiortAgglo dispose de trois équipements qualifiés de patrimoine historique : châteaux Salbart, Mursay à Echiré et le Donjon à Niort.

Un entretien courant est prévu pour un montant de 50 000 € en 2023 comprenant des prestations de sécurisation (abattage et élagage).

Les dépenses d'investissement 2023 s'élèvent à 101 000 € pour des études sur les courtines Sud et Est, ainsi que la Tour Saint Michel et la Tour Double du Château Coudray-Salbart.

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé
PATRIMOINE HISTORIQUE	0,192 M€	0,111 M€
Entretien des monuments historiques	0,192 M€	0,101 M€

3.1.4 Une politique d'aménagement du territoire fondée sur des investissements ambitieux et contribuant au développement durable du Niortais

La compétence en aménagement du territoire comprend la gestion de l'urbanisme réglementaire, la validation des documents de programmation, l'animation d'une stratégie et de l'ingénierie territoriale, l'aménagement durable du territoire et l'animation de la transition environnementale. Cette politique est au service des communes mais aussi des services communautaires de NiortAgglo qui se mobilisent dans l'atteinte des objectifs du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé	Ecart 2023/2022	%
INGENIERIE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	918 252	912 211	-6 041	-0,66%
Rémunérations	831 891	879 600	47 709	5,74%
Participations THD numérique	40 011	5 011	-35 000	-87,48%
URBANISME REGLEMENTAIRE dont :	562 249	486 791	-75 458	-13,42%
Rémunérations	559 249	486 041	-73 208	-13,09%
ENVIRONNEMENT dont :	382 758	408 371	25 613	6,69%
Rémunérations	203 508	215 775	12 267	6,03%
Plan climat Air-Eau	120 000	113 950	-6 050	-5,04%
SPPEH - service de perf. énergétique	25 000	30 256	5 256	21,02%
Dépenses réelles fonctionnement	1 863 259	1 807 373	-55 886	-3,00%
INGENIERIE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	52 600	54 120	1 520	2,89%
Dotation générale décentralisée	10 000	10 000	0	0,00%
Cofinancement RH petites villes de demain	42 600	44 120	1 520	3,57%
ENVIRONNEMENT dont :	104 468	121 339	16 871	16,15%
Plan climat Air-Eau	58 500	28 020	-30 480	-52,10%
SPPEH - service de performance énergétique	45 968	93 319	47 351	103,01%
Recettes réelles fonctionnement	157 068	175 659	18 591	11,84%

➤ *L'urbanisme réglementaire et le service stratégie/ingénierie territoriale*

Le renforcement de l'ingénierie du financement se traduit par la mise en place d'un service commun "contractualisation et ingénierie du financement public" qui s'inscrit dans une logique d'optimisation des recettes d'investissement. Ce service commun, qui s'étoffera au fur et à mesure des conventions d'adhésion des communes, vise ainsi à organiser les expertises et compétences internes et est ouvert à l'ensemble des communes pour aller chercher des financements afin de soutenir les efforts d'investissements communaux mais également les projets structurants bénéficiant à l'ensemble du Niortais.

➤ *L'animation de la transition environnementale*

En 2020, NiortAgglo a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce document stratégique et opérationnel permet d'engager le territoire dans une trajectoire bas carbone pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Dans le cadre de l'objectif stratégique communautaire d'accélération et de planification de la transition énergétique, le BP 2023 prévoit ainsi une enveloppe en fonctionnement de 30 000 € assurant le financement du dispositif de Service Public Performance Energétique de l'Habitat destiné à faciliter le parcours de rénovation de l'habitat. Une enveloppe de crédits de 114 000 € est également réservée pour financer le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), véritable outil de planification qui a pour but d'atténuer les effets du changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie.

➤ *Renforcer notre équilibre territorial : la poursuite d'une politique d'investissement ambitieuse au service des communes, maillant les projets sur le territoire*

Le plan global d'investissement de 7,011 M€ :

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	3,637 M€	6,968 M€
PACT 1	0,195 M€	0,103 M€
PACT 2	0,760 M€	1,104 M€
PACT 3	0,750 M€	1,250 M€
Pôle gare Niort Atlantique phase 1 et 2	1,070 M€	4,313 M€
Etudes aménagements urbains et doc d'urbanisme	0,216 M€	0,197 M€
Recyclage de friches	0,646 M€	0,000 M€
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE	0,230 M€	0,043 M€
Plan climat Air-eau	0,230 M€	0,043 M€

2023 est la dernière année d'exécution des PACT 1 et 2. A la vue des engagements accordés aux communes, le montant total consacré par ces deux PACT s'élève à 11 935 000 €.

L'exercice 2023 sera également marqué par la montée en puissance de la nouvelle génération de PACT (dite PACT 3), avec un montant alloué de 1,250M€ sur l'année. Cette enveloppe financière, la deuxième plus conséquente pour l'exercice 2023 après le projet Gare, permettra de venir en appui des communes de l'agglomération sur leurs projets en matière de d'aménagements urbains, de requalifications, de commerce et de services à la population (axe 1 : soutien aux cœurs de ville et cœurs de bourg). Notons, l'orientation forte de ce nouveau programme PACT en faveur du développement durable, avec son axe 2 de soutien aux démarches de transformation écologique et énergétique des communes (éclairage public, mobilité douces, végétalisation, énergie renouvelable, etc.). Dans un contexte de financements publics axés sur les exigences environnementales, l'agglomération ajoute ainsi un levier concret au bénéfice des communes dans leurs projets de transitions écologiques et énergétiques.

Dans le cadre du projet structurant Gare Niort Atlantique co-financé par les partenaires et la Ville de Niort en ce qui concerne le budget principal, il est prévu des travaux pour un montant de 3 813 000€. Par ailleurs, des crédits d'acquisitions de terrains pour 400 000 € sont prévus pour une éventuelle phase 2, redessinant les accès de manière plus large.

Des études d'aménagement et de documents d'urbanisme sont également prévues dont 70 000 € pour le SCOT et 30 000 € pour EUROPAN, outil d'ingénierie servant à développer des stratégies innovantes pour les lieux en transformation : à cet égard, les entrées de villes seront le principal sujet traité par les études urbaines réalisées dans le cadre d'EUROPAN.

Enfin, le PCAET disposera d'une enveloppe de 43 000 € comprenant le soutien à la végétalisation (0,025 M€), l'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eaux pluviales pour les habitants et le soutien pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les communes membres souhaitant installer des panneaux photovoltaïques.

➤ *Budget Energies renouvelables (panneaux Photovoltaïques)*

Dans son engagement vers le développement durable et son objectif de transition énergétique, NiortAgglo a déjà déployé trois ensembles photovoltaïques (les ateliers relais de la commune d'Echiré, la station d'épuration de Frontenay-Rohan-Rohan et le siège social de NiortAgglo).

Un quatrième site, situé sur la STEP d'Aiffres, est équipé de panneaux photovoltaïques en autoconsommation et n'intègre pas le budget annexe.

L'activité de revente d'électricité à un tiers est considérée dans l'état actuel de la réglementation, comme une activité lucrative et doit en conséquence être gérée *a minima* sous la forme d'une régie à autonomie financière. Ce budget est donc soumis à la nomenclature M4, assujetti à la TVA, à l'impôt sur les sociétés et à la base minimum de CFE.

Ce budget s'autofinance par la vente d'électricité à hauteur de 41 000 €. Les dépenses de fonctionnement concernent des opérations de maintenance pour 11 000 € et un remboursement de frais généraux au budget principal pour 10 000 €.

L'autofinancement dégagé de 16 000 € permettra de financer d'éventuels remplacements d'onduleurs et assurer le remboursement des avances consenties initialement par le budget principal.

3.2 RENFORCER NOS ACTIONS EN MATIERE DE SOLIDARITES ET DE COHESION SOCIALE

Dans cette politique, il est identifié plusieurs leviers communautaires concourant à l'amélioration de l'habitat, aux conditions de vie et d'accueil des publics les plus fragiles. Ils contribuent en cela aux objectifs stratégiques d'accroissement de l'offre et de la qualité des logements sociaux sur le territoire, d'accompagnement et d'atténuation des conséquences de la crise sociale et de prévention de l'émergence de nouvelles formes de précarité.

3.2.1 Agir pour une politique habitat inclusive

En fonctionnement, le budget 2023 prévoit le versement des subventions à hauteur de 0,264 M€ dont Escalé 79 assurant la gestion des résidences Habitat jeunes (0,124 M€), Restaurant du cœur (0,027 M€), Fonds de solidarité logement (0,025 M€), ADIL (0,034 M€), Union départementale des associations familiales (0,027 M€), Maison relais d'Aiffres (0,027 M€). Enfin, l'incitation à la réduction de l'habitat insalubre porte ses fruits puisque cette enveloppe est en diminution.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé	Ecart 2023/2022	%
Rémunérations	151 027	156 217	5 190	3,44%
Subventions habitat	255 355	264 055	8 700	3,41%
Programmation habitat	15 500	12 700	-2 800	-18,06%
Dépenses réelles fonctionnement	427 382	437 722	10 340	2,42%
Relogement insalubre	10 800	3 240	-7 560	-70,00%
Recettes réelles fonctionnement	10 800	3 240	-7 560	-70,00%

La politique de l'Habitat, portée par le programme local de l'habitat (PLH), est principalement composée de subventions d'investissement versées au profit des bailleurs publics et privés pour faciliter la construction de nouveaux logements et encourager la réhabilitation du parc existant dans le respect des normes environnementales.

En 2023, les PLH 2016-2021 et 2022-2027 se juxtaposent à nouveau, avec une enveloppe cumulée de 4 109 000 €.

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé
HABITAT	4,632 M€	4,109 M€
Amélioration des logements sociaux	2,788 M€	2,330 M€
Amélioration des logements privés	0,970 M€	0,868 M€
Habitat jeunes	0,800 M€	0,800 M€
Accession à la propriété	0,055 M€	0,080 M€
Gens du voyage	0,000 M€	0,030 M€
Etude PLH	0,019 M€	0,000 M€

3.2.2 Assurer de bonnes conditions d'accueil des Gens du Voyage

Notre Agglomération assure la gestion en régie des six aires d'accueil des Gens du voyage sur son territoire : trois à Niort, une à Aiffres, une à Echiré et une à Chauray. Cependant, il faut noter que l'aire de Chauray est actuellement inexploitée suite à des dégradations ayant rendu inopérant l'accès à l'électricité.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé	Ecart 2023/2022	%
Rémunérations	231 902	214 616	-17 286	-7,45%
Energies	142 000	151 200	9 200	6,48%
Entretien des bâtiments et emplacements illicites	56 555	53 715	-2 840	-5,02%
Dépenses réelles fonctionnement	445 857	435 031	-10 826	-2,43%
Participation CAF	148 000	148 000	0	0,00%
Stationnement GDV	90 000	90 000	0	0,00%
Recettes réelles fonctionnement	238 000	238 050	50	0,02%

Le budget 2023 prévoit une enveloppe en fonctionnement de 435 000 € dont 215 000 € de dépenses de personnel. Les autres dépenses de fonctionnement comprennent principalement des dépenses énergétiques (eau et électricité) pour 152 000 € et des dépenses d'entretien courant pour 53 000 €.

Ces dépenses de fonctionnement sont en partie financées par des droits de place prévus à hauteur de 90 000 € en 2023, montant constant par rapport à 2022 et par des versements de la CAF (0,148 M€) variant selon le taux d'occupation des aires.

Les résidents des aires d'accueil ne sont pas facturés au forfait, mais en fonction de leur consommation de fluides et de la taxe de séjour.

3.2.3 Contribuer à la réduction des inégalités, soutenir l'insertion et la cohésion sociale

Notre politique de cohésion sociale a pour objectif de lutter contre les inégalités et la précarité sur le territoire des 40 communes en œuvrant concrètement pour l'insertion sociale, l'accès à la santé et la prévention des exclusions. Une attention particulière est portée sur les trois quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), situés à Niort : le Clou-Bouchet, la Tour Chabot-Gavacherie et le Pontreau-Colline Saint-André au sein du Contrat de Ville 2016-2023.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé	Ecart 2023/2022	%
COHESION dont :	833 143	859 880	26 737	3,21%
Rémunérations	442 619	494 870	52 251	11,80%
Appel à projets	234 400	201 500	-32 900	-14,04%
Educateurs de prévention	75 000	75 000	0	0,00%
Chèques loisirs	40 000	40 000	0	0,00%
INSERTION PAR EMPLOI dont :	345 000	345 000	0	0,00%
Appel à projets	155 000	155 000	0	0,00%
Mission locale	150 000	150 000	0	0,00%
Ecole de la 2ème chance	40 000	40 000	0	0,00%
SANTE dont :	74 200	70 700	-3 500	-4,72%
Contrat Local de Santé	61 200	61 200	0	0,00%
Dépenses réelles fonctionnement	1 252 343	1 275 580	23 237	1,86%
INSERTION PAR EMPLOI dont :	120 100	62 260	-57 840	-48,16%
PLIE	53 700	21 000	-32 700	-60,89%
Guichet clauses d'insertion	66 400	41 260	-25 140	-37,86%
SANTE dont :	20 000	25 000	5 000	25,00%
Contrat Local de Santé	20 000	25 000	5 000	25,00%
Boulangerie rue Pluvialt dont	0	6 000	6 000	100,00%
Entretien Bâtiments et extérieur	0	6 000	6 000	100,00%
Recettes réelles fonctionnement	140 100	93 260	-46 840	-33,43%

➤ *Le Contrat de Ville :*

Afin de préparer le futur contrat de ville 2024-2030, une étude va intervenir en 2023 pour approfondir la démarche d'évaluation du futur contrat de ville.

Ce dispositif vise à restaurer l'attractivité et à rattraper les écarts de développement des 3 quartiers prioritaires. Les priorités stratégiques 2023 portent sur :

- L'identification des liens à renforcer avec la Ville de Niort notamment sur le thème du Sport ;
- L'arrivée fin 2022 d'une équipe de prévention spécialisée cofinancée par NiortAgglo, la Ville de Niort et le CD79. Cette équipe finalise un diagnostic territorial préalable à des actions en direction des jeunes, travaillées en lien avec la Ville de Niort ;
- La montée en charge de la thématique « accès aux droits et au numérique ». Un réseau d'acteurs est développé et animé. Cette démarche peut être inspirante et donner de la visibilité aux initiatives développées sur l'ensemble de l'Agglo ;
- L'accompagnement renforcé vers l'emploi prend en compte : les problèmes de mobilité, le secteur en tension de l'aide à la personne, les modes de gardes atypiques pour favoriser le retour à l'emploi (à travers une expérimentation) et les difficultés relatives à la santé mentale ;
- Le dispositif de tarification sociale (« Ma Carte » et chèques loisirs) qui concourt à soutenir le pouvoir d'achat des familles, *a fortiori* les plus modestes dans contexte économique et social compliqué.

➤ *Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)*

Ce dispositif, déployé sur l'ensemble de l'agglomération, est fondé sur l'accompagnement renforcé initié sur les quartiers prioritaires, ainsi que sur la levée des freins à l'emploi. La priorité est de mieux faire connaître cette offre de services notamment auprès des communes.

La signature du nouveau protocole PLIE 2022-2028, entre NiortAgglo, le Département des Deux-Sèvres, la région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat, est intervenue l'année dernière. Le niveau de préparation de la nouvelle programmation n'a pas permis aux services du Conseil Départemental de lancer l'Appel à Projets cofinçant la coordination du PLIE.

➤ *Le Guichet Unique Clauses d'Insertion*

La commande publique de NiortAgglo et de ses partenaires a permis de générer, en 2021 44 733 heures d'insertion (44% des heures réalisées sur le département) soit l'équivalent de la création de 28 ETP. En 2019, ce sont 55 000 heures d'insertion soit l'équivalent de la création de 34 équivalents temps plein (en 2020 ces chiffres ont connu une baisse de 30% compte tenu de la crise sanitaire). Il s'agit de poursuivre cette démarche emblématique du pilier social du développement durable.

2022 a marqué, comme pour le PLIE, la fin de programmation du FSE. Le niveau de préparation de la nouvelle programmation n'a permis aux services du Conseil Départemental de ne lancer qu'un appel à Projets sur 6 mois au lieu de 12 mois les années précédentes. Toutefois, le Conseil Départemental indique que le montant du FSE affecté sur l'ensemble du département sur 2022-2028 reste identique à la période précédente.

➤ *La santé*

Les priorités contribuent directement au développement de l'accès aux soins de santé et portent sur :

- L'appui aux professionnels de santé et aux élus pour créer des maisons de santé ;
- Les actions de prévention ;
- L'accès aux droits en santé est intégré par la prise en compte des déterminants de santé dans les projets d'aménagement et d'équipement (Evaluation d'Impact en Santé).

L'Agglomération finance le poste de chargé de mission rattaché à l'Hôpital pour un montant de 0,050 M€. Un cofinancement de 0,020 M€ est confirmé par l'ARS pour 2023 pour la coordination du contrat local de santé et 0,005 M€ pour la mise en œuvre du Contrat Local de Santé Mentale.

Enfin, la CAN exonère de Cotisation Foncière des Entreprises sur les deux premières années les professionnels de santé s'installant dans des communes de moins de 2000 habitants situées en ZRR.

3.3 ELARGIR LA DIFFUSION CULTURELLE ET SPORTIVE A TOUT LE TERRITOIRE

Cette politique recouvre l'ensemble des équipements sportifs et culturels intercommunaux maillant le territoire, concourant à l'animer et à organiser un niveau de service public adapté.

3.3.1 Une politique sportive dynamique

La politique Sports concerne deux champs d'action : d'une part, la gestion du complexe sportif comprenant le stade, la patinoire et la salle de la Venise verte à Niort et d'autre part, les sports d'eau avec les piscines et bases nautiques.

La politique Sports est particulièrement impactée par la crise énergétique avec l'envolée des tarifs du gaz et de l'électricité. Par ailleurs, comme indiqué précédemment, la structure des tarifs d'énergie dont bénéficie la CAN ne lui permettra pas de bénéficier de façon substantielle de « l'amortisseur électricité » mise en place au niveau national.

Malgré ces coûts supplémentaires, la collectivité a fait le choix de maintenir l'offre de service public dans ces équipements en adaptant les plages d'ouverture et/ou les températures.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé	Ecart 2023/2022	%
COMPLEXE VENISE VERTE dont :	1 156 979	1 554 243	397 264	34,34%
<i>Rémunérations</i>	610 000	683 168	73 168	11,99%
<i>Energies</i>	237 200	501 100	263 900	111,26%
<i>Entretien du patrimoine</i>	287 939	350 430	62 491	21,70%
SPORTS D'EAU dont :	4 191 679	5 251 315	1 059 636	25,28%
<i>Rémunérations</i>	2 715 883	2 793 781	77 898	2,87%
<i>Energies</i>	897 200	1 800 550	903 350	100,69%
<i>Entretien du patrimoine</i>	386 006	455 015	69 009	17,88%
SPORTS SERVICES COMMUNS dont :	234 124	184 411	-49 713	-21,23%
<i>Rémunérations</i>	189 424	144 535	-44 889	-23,70%
<i>Soutien sportif</i>	41 500	37 500	-4 000	-9,64%
Dépenses réelles fonctionnement	5 582 782	6 989 969	1 407 187	25,21%
COMPLEXE VENISE VERTE dont :	279 038	335 758	56 720	20,33%
<i>Recettes tarifaires patinoire et redevance stade</i>	255 038	290 538	35 500	13,92%
SPORTS D'EAU dont :	1 511 997	1 324 497	-187 500	-12,40%
<i>Recettes tarifaires</i>	1 473 600	1 283 700	-189 900	-12,89%
<i>Utilisation domaine public et locaux</i>	17 847	17 847	0	0,00%
Recettes réelles fonctionnement	1 791 035	1 660 255	-130 780	-7,30%

➤ *Le Complexe sportif de la Venise verte à Niort*

La gestion en régie directe du stade, de la patinoire et de la salle Venise Verte est effective à NiortAgglo depuis le 1er juillet 2020. La convention d'entretien des espaces verts est en cours de révision pour faire coïncider les montants des prestations avec ceux déterminés par la CLECT de janvier 2022.

En fonctionnement, le budget prévoit une enveloppe de 1 554 000 € pour l'exploitation du complexe sportif, soit une augmentation de près de 400 000 € liée notamment à l'augmentation du prix du gaz. Elle se répartit entre 683 000 € de dépenses de personnel, 501 000 € de fluides et 350 000 € d'entretien bâtiments et espaces verts.

Côté recettes de fonctionnement, 336 000 € sont attendus pour 2023 dont 190 000 € pour la patinoire et 88 000 € de redevance pour l'occupation du stade par les Chamois niortais.

➤ Sports d'eau

Le budget 2023 prévoit 5 251 000 € de dépenses de fonctionnement pour les piscines et bases nautiques, dont 2 794 000 € pour les dépenses de personnel, 1 801 000 € de dépenses énergétiques et 455 000 € d'entretien courant.

Il est prévu un entretien particulier sur la piscine de Mauzé-sur-le-Mignon à hauteur de 51 000 € pour le colmatage de passage d'oiseaux et le suivi de fissures.

Les dépenses sont établies au plus juste et dans l'optique de limiter leur évolution. Cependant, les dépenses telles que celles liées aux produits de traitement et aux énergies connaissent une forte inflation.

Concernant les recettes tarifaires, le budget 2023 prévoit 1 284 000 €. Ce niveau de recettes en 2023 est ajusté avec les réalisations 2022.

Le programme d'investissement des Sports est le suivant :

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé
SPORTS D'EAU	1,008 M€	0,379 M€
Réhabilitation Pré-Leroy	0,750 M€	0,268 M€
Entretien courant	0,175 M€	0,034 M€
Matériels et mobiliers	0,083 M€	0,077 M€
COMPLEXE VENISE VERTE	0,082 M€	0,110 M€
Entretien courant	0,056 M€	0,070 M€
Matériels et mobiliers	0,026 M€	0,040 M€
SPORTS SERVICE COMMUN dont :	0,000 M€	0,052 M€
Projet applications CAN	0,000 M€	0,040 M€
Divers matériels	0,000 M€	0,012 M€

Les dernières factures de la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy seront payées courant 2023. Corrélativement, les soldes des recettes de subventions notifiées seront encaissées pour 501 000 €.

3.3.2 Une politique muséale confortée

Cette politique concerne l'exploitation du musée d'Agesci, l'espace musée au Donjon à Niort et l'atelier de restauration d'œuvres.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé	Ecart 2023/2022	%
Rémunérations	887 561	862 737	-24 824	-2,80%
Energies	119 000	289 700	170 700	143,45%
Entretien des bâtiments	132 904	129 609	-3 295	-2,48%
Expositions temporaires	82 200	75 621	-6 579	-8,00%
Animations	42 650	35 905	-6 745	-15,81%
Frais de gestion	10 450	9 250	-1 200	-11,48%
Informatique	11 405	18 052	6 647	58,28%
Dépenses réelles fonctionnement	1 289 170	1 424 274	135 104	10,48%
Droits d'entrées et recettes tarifaires	92 200	97 000	4 800	5,21%
Recettes réelles fonctionnement	99 700	106 000	6 300	6,32%

Le budget prévoit une enveloppe de 1 424 000 € de charges de fonctionnement pour 2023 réparties entre 863 000 € de dépenses de personnel, 130 000 € d'entretien courant et 290 000 € d'énergies.

En détail, la politique « Musée » souhaite engager, en 2023, les actions suivantes :

➤ *Valoriser les collections muséales et patrimoniales :*

- Réalisation d'une exposition de qualité et d'intérêt national de juin 2023 à janvier 2024 sur le thème de l'illustration naturaliste : une plongée dans l'univers des sciences naturelles et leurs représentations dans l'art.
- Réalisation de 5 accrochages dont l'événement « Tous au musée ! » à destination des habitants du territoire : thématiques en lien avec l'actualité du territoire et expositions temporaires (donation Leopold Reigner, Aliénor, 5^{ème} saison ...)
- Création d'un parcours de visite libre/ jeux spécifique pour les scolaires et hors temps scolaires (en remplacement des kits-famille)
- Création d'une mallette pédagogique pour le Donjon
- Création d'un nouveau parcours numérique : la sculpture
- Poursuite de notre présence aux événements nationaux (JEP ; JEMA ; Nuit des musées ; C'est mon patrimoine (stage d'été avec un graffeur ; Fête de la Science)
- Poursuivre une politique d'acquisitions d'œuvres pour enrichissement des collections selon les opportunités du marché

➤ *Le musée inclusif et collaboratif*

Les nouvelles orientations du Musée Bernard d'Agesci portent principalement sur :

- La déclinaison d'un musée « protéiforme » : in situ et hors les murs avec souhait d'utiliser les réseaux CAN pour diffusion des parcours numériques (ex. médiathèques, TanLib) ;
- L'adaptation de la communication en prenant appui sur l'ensemble des médias existants y compris réseaux sociaux, à destination des habitants et des touristes (marque qualité tourisme) ;
- Le renforcement de l'accessibilité aux équipements et aux collections ;
- La prise en compte des demandes des usagers (intégrer le wifi sur les espaces d'accueil des deux sites).

➤ *L'atelier de restauration de peinture et d'arts graphiques*

Cet outil bénéficie d'un positionnement unique en Nouvelle-Aquitaine et dans le Grand Ouest (suivi des marchés de restauration peintures du musée Bonnat-Helleu de Bayonne et des commissions restauration...)

➤ *Préserver les collections muséales et patrimoniales d'intérêt public*

En amont du projet global de restructuration, plusieurs objectifs seront poursuivis :

- Création d'un espace Réserves muséales pour regrouper les collections non présentées dans des conditions sanitaires satisfaisantes ;
- Poursuite de la planification de restauration d'œuvres : vases Rouyer, plan de sauvetage et sauvegarde du fonds ancien planifié dans le premier récolement décennal (peintures Chabosseau, outillage chamoiserie / ganterie / armes collection Largeau ...)
- Acquisition de matériels pour sécuriser les œuvres et les accès du personnel ;
- Poursuite de l'accompagnement aux communes pour la restauration d'objets mobiliers /œuvres par le Fonds communautaire du patrimoine.

Côté recettes, les droits d'entrées sont prévus pour 97 000 €. Des sollicitations auprès des partenaires sont menées (Etat DRAC, Région, association des Amis des musées, autres organismes ou particuliers sur opération

de financement participatif) pour obtenir des subventions ou participations (ex. une nouvelle opération de financement participatif sera lancée pour l'opération de restauration des vases Rouyer).

Le programme d'investissement des Musées est le suivant :

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé
MUSEES	0,803 M€	0,576 M€
Entretien courant	0,233 M€	0,000 M€
Acquisition et restauration œuvres d'arts	0,320 M€	0,320 M€
Etude réserves muséales	0,050 M€	0,050 M€
Matériels, mobiliers et véhicules	0,085 M€	0,143 M€
Fonds communautaire du patrimoine	0,020 M€	0,020 M€
Informatiques	0,045 M€	0,015 M€
Etudes / Faisabilité / Diagnostic / Acquisition	0,050 M€	0,028 M€

Dans le cadre de la stratégie patrimoniale pour réaliser des travaux de réduction des dépenses énergétiques et d'amélioration des conditions climatiques de conservation des œuvres, plusieurs interventions sont prévues : changement des automates du système de chauffage-ventilation pour régulation et gestion centralisée à distance ou encore étude pour mise en œuvre d'un contrat de performance incluant la question du système de climatisation.

En investissement, les inscriptions notoires portent sur 50 000 € pour une étude sur le projet de réserves muséales, 180 000 € pour la restauration des vases Rouyer et 140 000 € d'acquisition et restauration d'œuvres. Le fonds communautaire du patrimoine en lien avec les communes est reconduit à la même hauteur, soit 20 000 €.

L'acquisition et la restauration d'œuvres d'art bénéficient de subventions externes pour un montant de 90 000 € de l'Etat et de la Région.

3.3.3 Un conservatoire, vecteur de création et de lien social

Le Conservatoire communautaire de danse et de musique Auguste-Tolbecque est présent dans différentes communes : le site Du Guesclin à Niort (danse et musique), le site Jean Déré à Chauray (musique), le site Désiré-Martin-Beaulieu à Vouillé (danse et musique), le site de Prahecq (musique) et des cours délocalisés à Aiffres (musique) et Echiré, Saint-Maxire (danse). L'école d'arts plastiques est présente à Niort, à Echiré et à Saint-Hilaire-la-Palud.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé	Ecart 2023/2022	%
CONSERVATOIRE dont :	2 672 519	2 859 732	187 213	7,01%
<i>Rémunérations</i>	2 535 583	2 685 645	150 062	5,92%
<i>Entretien des bâtiments</i>	57 985	96 355	38 370	66,17%
ECOLE D'ARTS PLAQTQUES dont :	252 470	260 543	8 073	3,20%
<i>Rémunérations</i>	208 720	217 746	9 026	4,32%
<i>Equipement pédagogique</i>	24 880	27 280	2 400	9,65%
Dépenses réelles fonctionnement	2 924 989	3 120 275	195 286	6,68%
CONSERVATOIRE dont :	438 956	434 622	-4 334	-0,99%
<i>Droits d'entrées et recettes tarifaires</i>	349 360	344 276	-5 084	-1,46%
<i>Participations partenaires</i>	89 596	89 596	0	0,00%
ECOLE D'ARTS PLASTIQUES dont :	61 480	49 660	-11 820	-19,23%
<i>Droits d'entrées et recettes tarifaires</i>	61 480	49 610	-11 870	-19,31%
Recettes réelles fonctionnement	500 436	484 282	-16 154	-3,23%

➤ Le Conservatoire de musique et de danse

Le budget 2023 prévoit un coût d'exploitation du conservatoire de 2 860 000 €, réparti des charges de personnel représentant 2 686 000 € et 96 000 € de dépenses d'entretien des bâtiments et de remboursement d'usage partagé de locaux avec les communes.

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 435 000 € avec 344 276 € de droits d'entrées, 90 000 € de subventions (Etat et Département).

En investissement, une enveloppe de 0,049 M€ est destinée à l'acquisition d'instruments de musique.

➤ *L'école d'arts plastiques*

Le budget 2023 prévoit un budget de 260 000 € en fonctionnement avec 218 000 € de dépenses de personnel et 27 000 € de fournitures et équipements pédagogiques.

Ces dépenses sont financées par des droits d'entrées prévues en 2023 pour 50 000€.

En investissement, une enveloppe de 13 000 € est destinée à l'acquisition de matériels et mobiliers.

3.3.4 La poursuite des actions en faveur de l'accès à la lecture publique

La politique lecture publique rassemble un réseau de 17 bibliothèques sur tout le territoire (dont 7 sur Niort).

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé	Ecart 2023/2022	%
DIFFUSION CULTURELLE dont :	267 657	250 671	-16 986	-6,35%
<i>Rémunérations</i>	61 657	52 230	-9 427	-15,29%
<i>Festival 5ème saison</i>	139 000	131 441	-7 559	-5,44%
<i>Scène nationale</i>	49 000	49 000	0	0,00%
MEDIATHEQUES dont :	3 033 137	3 243 425	210 288	6,93%
<i>Rémunérations</i>	2 446 545	2 539 235	92 690	3,79%
<i>Acquisition documentaire</i>	245 944	245 944	0	0,00%
<i>Exposition 250 ans médiathèque</i>	0	27 000	27 000	100,00%
<i>Energies</i>	53 000	109 550	56 550	106,70%
<i>Entretien des bâtiments</i>	209 493	250 257	40 764	19,46%
Dépenses réelles fonctionnement	3 300 794	3 494 096	193 302	5,86%
DIFFUSION CULTURELLE dont	58 600	58 600	0	0,00%
<i>Festival 5ème saison</i>	58 600	58 600	0	0,00%
MEDIATHEQUES dont :	500	34 000	33 500	6700,00%
<i>Droits d'entrées et recettes tarifaires</i>	500	500	0	0,00%
<i>Exposition 250 ans médiathèque</i>	0	13 500	13 500	100,00%
Recettes réelles fonctionnement	59 100	92 600	33 500	56,68%

Pour les médiathèques, le budget 2023 prévoit un fonctionnement de 3 243 000 € pour lequel les dépenses de personnel s'élèvent à 2 539 000 €, les acquisitions documentaires représentent 246 000 € et l'entretien du patrimoine 250 000 € (y compris les conventions de remboursement des coûts d'entretien des locaux communaux mis à disposition par les communes). Les énergies sont provisionnées à hauteur de 110 000€.

Dans le cadre de « l'anniversaire des 250 ans » de la Médiathèque Moinot, une exposition temporaire est prévue pour 27 000 € financés à 50% par la DRAC.

En matière de diffusion culturelle, l'Agglomération poursuit en 2023 son accompagnement territorial avec le financement du Festival d'Agglo 5ème saison (0,131 M€), le soutien à la Scène Nationale pour sa programmation déconcentrée (0,049 M€) et d'autres actions culturelles « Panique au dancing », « Nouvelles Scènes »... (0,015 M€).

Concernant le Festival de l'Agglo 5ème saison, les communes participent à son financement à hauteur de 45 000 € ainsi que la Région pour 9 000 € et le CD79 pour 5 000 €.

Le programme d'investissement des Médiathèques est le suivant :

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé
MEDIATHEQUES	0,075 M€	0,088 M€
Etudes / diagnostic ...	0,000 M€	0,017 M€
Acquisition fonds anciens	0,015 M€	0,015 M€
Matériels et mobiliers	0,020 M€	0,056 M€
Réhabilitation Moinot et opé sous mandat	0,040 M€	0,000 M€

Il est prévu 15 000 € pour la conception d'une exposition virtuelle dans le cadre des 250 ans de la Médiathèque Pierre Moinot. Cette dépense est également financée à 50% par la DRAC. Il est également prévu 26 000 € afin de réaliser la signalétique de l'ensemble des équipements du réseau hors-Niort ainsi que l'habillage du futur bibliobus communautaire.

3.4 REUSSIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Si l'ensemble des politiques publiques intègrent des objectifs de développement durable, il est présenté ci-après les politiques à fort enjeu en la matière compte tenu de l'objet, des modes d'exploitation et des orientations définies.

3.4.1 La prévention, la valorisation des déchets et l'économie circulaire : un enjeu majeur de développement durable

Dans un cadre d'actions pour le développement durable, NiortAgglo déploie sa « feuille de route » relative à la politique locale de prévention des déchets. Les enjeux sont triples : tout d'abord environnementaux, nécessitant l'application d'une réglementation de plus en plus incitative à la réduction du volume de déchets traités, mais également sociaux via un accompagnement des pratiques et à la valorisation du métier. Enfin, la conjugaison des deux précédents enjeux permettra, à terme, d'infléchir l'évolution des dépenses de traitement des déchets.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé	Ecart 2023/2022	%
PREVENTION ET SENSIBILISATION dont :	948 359	850 274	-98 085	-10,34%
Rémunérations	797 909	617 524	-180 385	-22,61%
Plan local de prévention des déchets	20 000	0	-20 000	-100,00%
Réemploi - (recyclerie, assoc bazar)	40 000	97 700	57 700	144,25%
Biodéchets	34 000	39 300	5 300	15,59%
COLLECTE dont :	5 984 744	6 246 042	261 298	4,37%
Rémunérations	4 367 379	4 375 534	8 155	0,19%
Carburants	750 000	1 000 000	250 000	33,33%
Entretien des véhicules	727 485	682 765	-44 720	-6,15%
Equipeement du personnel	58 000	80 500	22 500	38,79%
TRI, VALORISATION ET TRAITEMENT dont :	8 521 072	10 686 014	2 164 942	25,41%
Rémunération	2 060 332	2 238 704	178 372	8,66%
Traitement	3 925 100	5 752 200	1 827 100	46,55%
Transport	684 000	859 400	175 400	25,64%
Tri	1 266 000	1 302 500	36 500	2,88%
Energies	55 850	74 200	18 350	32,86%
Entretien des déchèteries	464 228	388 120	-76 108	-16,39%
SERVICES COMMUN dont :	433 124	679 483	246 359	56,88%
Rémunérations	380 674	425 083	44 409	11,67%
Dépenses réelles fonctionnement	15 887 299	18 461 813	2 574 514	16,20%
COLLECTE dont :	940 350	933 050	-7 300	-0,78%
Redevance spéciale	920 000	920 000	0	0,00%
TRI, VALORISATION ET TRAITEMENT dont :	2 409 500	2 668 600	259 100	10,75%
Recettes tarifaires	488 500	304 500	-184 000	-37,67%
Eco-organismes	1 434 000	1 633 000	199 000	13,88%
Valorisation des matériaux	487 000	727 000	240 000	49,28%
SERVICES COMMUN dont :	16 845 000	18 433 000	1 588 000	9,43%
TEOM	16 830 000	18 376 000	1 546 000	9,19%
Recettes réelles fonctionnement	20 195 850	22 037 900	1 842 050	9,12%

La politique « prévention, valorisation des déchets et économie circulaire » rassemble les missions de collecte, de gestion des déchetteries, du traitement et du transfert des déchets sans oublier leur valorisation et les actions de prévention et de sensibilisation pour diminuer le volume à traiter.

➤ *La collecte des déchets*

Le budget 2023 prévoit une enveloppe de 6 246 000 € en dépenses de fonctionnement.

Près de 150 agents travaillent quotidiennement sur le champ de compétence « déchets » pour les 40 communes de l'Agglomération. Les dépenses de personnel de collecte sont constantes et s'établissent à 4 376 000 € en 2023. La mise en œuvre de la feuille de route a pour objectif d'engager des actions fortes en matière de personnel (déprécarisation, amélioration des conditions de travail, modernisation des outils). Les dépenses de carburants, autre poste à enjeu dans la collecte (1,000 M€) tiennent compte d'une hausse des tarifs en 2023 mais également de la mise en place de formation à l'éco-conduite permettant d'amoinrir le coût de cette charge. Le service garage assure l'entretien d'une trentaine de camions bennes pour un coût global de 683 000 € en 2023.

Côté recettes de fonctionnement, le montant de la redevance spéciale est maintenu au niveau de 2022 (0,920 M€) payée par les entreprises (0,470 M€) et par les collectivités (0,450 M€). Pour mémoire, les tarifs de la redevance spéciale n'ont pas varié depuis 2009 et font l'objet d'une réflexion en cours.

En investissement, la CAN compte investir 550 000 € dans le renouvellement des bennes (1 camion grue pour les PAV et une mini-benne 5,5 tonnes) et 400 000 € pour de nouveaux conteneurs.

➤ *Le tri, le traitement et la valorisation des déchets*

En 2023, 10 686 000 € de crédits de fonctionnement sont affectés à la prise en charge des prestations de tri, de transport et de traitement des déchets et à l'accueil en déchetteries.

Ces dépenses, en forte augmentation, sont contraintes surtout par l'évolution tarifaire des prestations (nouveaux marchés de traitement et de transports) et par l'évolution constante du barème tarifaire de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Néanmoins, la mise en place du contrôle d'accès des déchetteries au 1er avril 2022 a permis de réduire de 4 000 tonnes le poids des déchets traités, minorant ainsi, dans une moindre mesure, l'augmentation des coûts de ce service.

Le budget 2023 prévoit 5 747 200 € pour le traitement des déchets dont 267 000 € liés au refus de tri (non facturé dans les marchés antérieurs), 1 302 500 € pour le tri des déchets et 847 400 € pour leur transport. Globalement ces prestations coûteront +2 032 000 € par rapport à 2022.

En 2023, des actions de sensibilisation aux bons gestes de tri, et le contrôle d'accès aux déchetteries en année pleine, devraient permettre de minimiser l'impact budgétaire.

Concernant la valorisation des déchets, les recettes attendues s'établissent à 2 665 000 € en 2023 (1,633 M€ de participations des éco organismes comme éco-emballage, éco-folio, 0,727 M€ de valorisation des matériaux et 0,304 M€ d'autres recettes tarifaires comme la prise en charge de déchets industriels banals).

Côté investissement, il est prévu sur le site du Vallon d'Arty un remodelage de terrain et une opération de dépollution (0,752 M€). Pour l'entretien courant et la finalisation du contrôle d'accès des déchetteries, une enveloppe est prévue en 2023. Enfin, 584 000 € sont prévus pour le renouvellement de matériels et véhicules.

➤ *Actions de prévention et de sensibilisation en faveur de la réduction des déchets*

En 2023, les moyens alloués à la prévention et la sensibilisation des usagers s'établissent à 0,850 M€.

Des actions seront menées en 2023 pour renforcer la qualité du tri par la sensibilisation des usagers, lutter contre le gaspillage alimentaire, encourager la gestion de proximité des bio déchets (compostage domestique, gestions différenciées des espaces verts, favoriser la consommation responsable et réduire les déchets des entreprises par la sensibilisation aux bonnes pratiques).

Pour financer toutes ces actions, un budget de 229 000 € est prévu auxquels s'ajoutent les moyens humains (0,618 M€).

En investissement, il est prévu d'investir 180 000 € dans l'acquisition de composteurs individuels et collectifs, de broyeurs et de lombricomposteurs.

La recette principale de la politique « prévention, valorisation des déchets et d'économie circulaire » reste évidemment la TEOM calculée à partir des bases foncières de chaque local d'habitation et professionnel réparti sur 3 zones de taux (zone 1 : Niort-10,20% ; zone 2 : communes limitrophes de Niort-12,82% ; zone 3 : autres communes - 14,56%). Le produit attendu s'élève à 18 376 000 €.

Le plan global d'investissement de cette politique représente 3 668 000 € s'établissant comme suit :

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé
PREVENTION DECHETS	0,702 M€	0,180 M€
Biodéchets	0,650 M€	0,180 M€
PLPDMA	0,050 M€	0,000 M€
COLLECTE DECHETS	1,245 M€	0,997 M€
BOM et conteneurs	0,850 M€	0,950 M€
Déploiement bacs	0,215 M€	0,000 M€
EPI	0,130 M€	0,020 M€
Véhicules	0,050 M€	0,027 M€
DECHETTERIES	4,286 M€	2,114 M€
Construction déchetterie de Souché	2,772 M€	0,050 M€
Entretien courant et contrôle d'accès	0,450 M€	0,725 M€
Centre multiactivités Vallon Arty	0,000 M€	0,000 M€
Remodelage et mise aux normes ISDND Vallon Arty	0,800 M€	0,752 M€
Véhicules	0,077 M€	0,368 M€
Matériels et mobiliers	0,187 M€	0,216 M€
Etudes		0,003 M€
COMMUN	0,000 M€	0,377 M€
Feuille de route déchets		0,337 M€
Informatique		0,040 M€

3.4.2 Des actions fortes pour préserver la ressource en eau

La politique du cycle de l'eau contribue à l'objectif stratégique lié à la préservation de la ressource en eau. Elle rassemble les compétences assainissement des eaux usées, eau potable, eaux pluviales et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Il convient de rappeler que le budget principal porte la politique « eaux pluviales », dont la délégation opérationnelle est transmise aux équipes de la Direction Assainissement, et la GEMAPI qui est déléguée auprès des Syndicats mixte de la Vallée du Bassin de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) et du Bassin de la Boutonne (SYMBO).

➤ Les eaux pluviales

Le budget principal assure le financement de la gestion des eaux pluviales à travers le versement d'une contribution auprès du budget assainissement dont les équipes réalisent l'entretien du réseau pour un montant de 0,545 M€ en dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, NiortAgglo poursuit son programme d'investissement. A cet égard, une Autorisation de programme est créée pour les 3 prochaines années en dédiant une enveloppe globale de 6 200 000 € de travaux dont 2 655 000 € en 2023. Des subventions d'investissement sont attendues à hauteur de 106 000 € de l'agence de l'eau pour le bassin d'orage de Souché.

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé
EAUX PLUVIALES	3,150 M€	2,655 M€
Bassins d'orages	1,120 M€	0,600 M€
Entretien et renouvellement réseaux	2,030 M€	2,055 M€

➤ *La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)*

NiortAgglo a délégué auprès du Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) la mise en œuvre de la GEMAPI. Ainsi, une contribution à hauteur de 367 000 € est prévu lui permettant d'assurer l'entretien des rivières, la lutte contre la jussie et les nuisibles.

Également, une participation pour le SYMBO couvrant la commune de Brûlain est également versée au titre de cette compétence déléguée à hauteur de 5 000 €

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé	Ecart 2023/2022	%
GEMAPI	372 450	372 450	0	0%
<i>Jussie</i>	<i>104 000</i>	<i>104 000</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
<i>Participation SMBVSN</i>	<i>263 000</i>	<i>263 000</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
<i>Participation syndicat SYMBO</i>	<i>5 450</i>	<i>5 450</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>

Les autres composants de la politique environnementale sont portés par des budgets annexes tels que l'assainissement, l'eau potable appartenant au cycle de l'eau, le transport et la mobilité, les énergies renouvelables. Ces derniers font l'objet d'un plus grand détail, les équilibres étant indépendants.

➤ *Budget annexe Eau potable :*

Au 31 décembre 2021, le contrat de délégation de service public avec la SAUR a pris fin et a été prolongé via un contrat de prestation de service sur l'exercice 2022. Ce même contrat de prestation ayant pris fin au 31 décembre 2022, NiortAgglo reprend en régie, à compter de 2023, le secteur de la Courance s'agissant de l'entretien des équipements et des matériels de distribution d'eau.

Cette reprise a un impact logique sur les charges de personnel avec +6.5 ETP

Par ailleurs, comme l'ensemble des budgets, l'envolée des prix de l'énergie et l'inflation jouent un rôle important sur l'évolution du budget.

A noter également, l'évolution des admissions en non-valeur (+0,200 M€), correspondant à l'annulation de tout ou partie de la créance d'un usager, est liée aux prévisions de recettes. Cette dépense est neutralisée par la reprise sur provision (de la même hauteur) constituée annuellement pour faire face à ces dépenses volatiles.

Enfin, les remboursements de trop perçu d'avance des usagers sont également en augmentation (+0,400 M€) du fait notamment de la mise en place des mensualisations automatiques sur le secteur de la Courance.

	BP 2022	BP 2023 Proposé	Ecart 2023/2022	%
Achat d'eau - convention syndicats	219 600	374 600	155 000	70,58%
Eau, électricité	364 000	600 000	236 000	64,84%
Produits de traitement et d'entretien	242 550	387 400	144 850	59,72%
Assurances multirisques	134 000	83 000	-51 000	-38,06%
Taxes foncières	70 000	82 000	12 000	17,14%
Redevance versée pour prélèvement eau	288 000	300 000	12 000	4,17%
Frais de gardiennage	140 000	145 000	5 000	3,57%
Contribution au B principal et garage	435 000	500 000	65 000	14,94%
Charges de personnel	3 346 050	3 469 400	123 350	3,69%
Admissions en non valeur	250 000	450 000	200 000	80,00%
Redevance agences de l'eau	2 055 000	1 960 000	-95 000	-4,62%
Charges financières	433 600	410 000	-23 600	-5,44%
Provisions et charges exceptionnelles	486 000	1 197 000	711 000	146,30%
Contrat de reprise SAUR	701 760	0	-701 760	-100,00%
Autres dépenses	1 244 305	1 410 900	166 595	13,39%
Dépenses réelles fonctionnement	10 409 865	11 369 300	959 435	9,22%
Vente d'eau	8 440 000	8 796 000	356 000	4,22%
Redevance pour pollution domestique	1 380 000	1 300 000	-80 000	-5,80%
Modernisation des réseaux	675 000	660 000	-15 000	-2,22%
Subventions	247 500	125 000	-122 500	-49,49%
Locations de compteurs	2 060 000	2 140 000	80 000	3,88%
Reprise sur provision	0	450 000	450 000	100,00%
Autres recettes	711 665	840 000	128 335	18,03%
Recettes réelles fonctionnement	13 514 165	14 311 000	796 835	5,90%
Autofinancement brut	3 104 300	2 941 700	-162 600	-5,24%
Capital	1 266 000	1 336 000	70 000	5,53%
Autofinancement net	1 838 300	1 605 700	-232 600	-12,65%

L'augmentation des recettes de fonctionnement entre 2022 et 2023 provient essentiellement de l'effet prix avec une évolution tarifaire de +5% adoptée en Conseil d'Agglomération en décembre 2022.

Les subventions des partenaires sont en baisse, avec une réduction de la subvention d'animateur dans le cadre du programme ReSource.

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé
Réseaux	4,210 M€	4,421 M€
Vivier	0,670 M€	0,375 M€
Renouvellement antennes marais	0,500 M€	0,000 M€
Station de reprise CE et pompage source	0,290 M€	0,050 M€
Renouvellement	2,607 M€	3,320 M€
Chat pendu	0,020 M€	0,320 M€
Sectorisation	0,000 M€	0,260 M€
Autres	0,123 M€	0,096 M€
Patrimoine et dette	2,314 M€	2,562 M€
Bâtiment d'exploitation et administratif	0,104 M€	0,060 M€
Véhicules	0,095 M€	0,260 M€
Capital de la dette	1,266 M€	1,336 M€
Château d'eau	0,240 M€	0,250 M€
Création SPL (logiciels, développement)	0,200 M€	0,250 M€
Matériel d'exploitation et mobilier	0,409 M€	0,307 M€
Autres dépenses	0,000 M€	0,100 M€

Les dépenses d'investissement sont financées par un autofinancement brut de 2 942 000 € et par un recours à l'emprunt de 4 047 000 € qui sera ajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats antérieurs.

➤ *Budget annexe Assainissement :*

Le budget assainissement 2023 est en augmentation par rapport au BP 2022 subissant des évolutions de prix des énergies et l'inflation sur l'ensemble des fournitures et prestations.

S'agissant des charges de personnel, il connaît les évolutions réglementaires (revalorisation catégorielle), la revalorisation en année pleine de l'évolution du point d'indice et l'intégration des nouveaux recrutements à venir dans un cadre de droit privé dont les charges sociales sont plus élevées.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé	Ecart 2023/2022	%
Transport, compostage des boues...	670 000	777 000	107 000	15,97%
Eau, électricité	864 700	1 446 000	581 300	67,23%
Produits de traitement et d'entretien	503 000	529 000	26 000	5,17%
Maintenance	101 650	108 330	6 680	6,57%
Charges de personnel	3 042 323	3 300 000	257 677	8,47%
Atténuations de produits (rev. Agence eau)	260 000	175 000	-85 000	-32,69%
Admission en non valeur	140 000	320 000	180 000	128,57%
Charges financières	1 360 000	1 337 000	-23 000	-1,69%
Contribution B principal et garage	729 000	730 000	1 000	0,14%
Autres dépenses d'exploitation	761 100	1 008 730	247 630	32,54%
Dépenses réelles fonctionnement	8 431 773	9 731 060	1 299 287	15,41%
Redevance assainissement	11 920 000	12 390 000	470 000	3,94%
Autres redevances	595 000	706 000	111 000	18,66%
Contribution EP	602 000	575 000	-27 000	-4,49%
Red. Défaut branchement à l'égout	353 000	370 000	17 000	4,82%
Reprise sur provision	150 000	320 000	170 000	113,33%
Autres recette d'exploitation	569 410	644 210	74 800	13,14%
Recettes réelles fonctionnement	14 189 410	15 005 210	815 800	5,75%
Autofinancement brut	5 757 637	5 274 150	-483 487	-8,40%
Capital	2 650 000	2 700 000	50 000	1,89%
Autofinancement net	3 107 637	2 574 150	-533 487	-17,17%

L'augmentation des recettes de fonctionnement entre 2022 et 2023 provient essentiellement de l'effet prix avec une évolution tarifaire de +5% adoptée en Conseil d'Agglomération en décembre 2022.

La baisse de l'autofinancement 2022 résulte, d'une augmentation moins rapide des recettes que des dépenses de fonctionnement (coût des énergies, contribution au budget principal...).

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé
STEP	3,000 M€	3,700 M€
Mauzé	2,000 M€	1,700 M€
Coulon	1,000 M€	2,000 M€
Réseaux et diagnostic	5,763 M€	8,365 M€
Chauray	0,850 M€	0,500 M€
Coulon	0,250 M€	0,200 M€
Magné	0,150 M€	0,000 M€
Mauzé	0,900 M€	0,770 M€
Niort	0,490 M€	0,850 M€
Saint Hilaire	0,300 M€	0,000 M€
Renouvellement	2,400 M€	2,500 M€
Autres	0,423 M€	3,545 M€
Patrimoine et dette	3,370 M€	3,053 M€
Bâtiment d'exploitation	0,325 M€	0,070 M€
Véhicules	0,395 M€	0,283 M€
Capital de la dette	2,650 M€	2,700 M€
Dépenses réelles investissement	12,133 M€	15,118 M€

Les dépenses d'investissement sont financées par un autofinancement brut de 5 274 000 €, des subventions à hauteur de 2 162 000 € (agence de l'eau pour 1,640 M€, le département pour 0,343 M€ et l'Etat au titre de la DSIL pour 0,179 M€) et par un recours à l'emprunt de 3 218 000€ qui sera ajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats et restes à réaliser d'investissement 2022.

3.4.3 Accélérer notre trajectoire vers une mobilité durable : une démarche à haute valeur environnementale et sociale

Notre politique de mobilité durable, partie intégrante d'une trajectoire de décarbonation, est obligatoirement gérée dans un cadre d'un budget annexe. La partie transport régulier urbain et scolaire fait l'objet d'une délégation de service public auprès de Transdev jusqu'au mois de mars 2023. Une prolongation de contrat jusqu'à la fin de l'année 2023 est soumise au vote du conseil communautaire du 27 mars 2023.

L'action communautaire « transport et mobilité durable » contribue de façon directe aux objectifs stratégiques d'adaptation de l'offre de mobilités et d'adaptation aux spécificités du territoire, d'une part, et de facilitation au recours aux mobilités douces sur le territoire, d'autre part.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé	Ecart 2023/2022	%
DSP - Contribution délégataire	13 090 000	14 900 000	1 810 000	13,83%
DSP - Loyer affermage	630 000	700 000	70 000	11,11%
DSP - Compensation tarifaire	1 650 000	2 400 000	750 000	45,45%
Charges de personnel	440 557	418 129	-22 428	-5,09%
Participation Région (convention d'affrètement)	570 000	575 000	5 000	0,88%
Equité tarifaire	200 000	180 000	-20 000	-10,00%
Autres dépenses	955 375	1 215 960	260 585	27,28%
Dépenses réelles fonctionnement	17 535 932	20 389 089	2 853 157	16,27%
Versement Mobilité	17 300 000	19 600 000	2 300 000	13,29%
Participation Région (convention d'affrètement)	1 521 500	1 521 500	0	0,00%
Compensation relèvement seuil VT	90 000	90 000	0	0,00%
Loyer d'affermage du délégataire	630 000	700 000	70 000	11,11%
Autres recettes	141 005	138 273	-2 732	-1,94%
Recettes réelles fonctionnement	19 682 505	22 049 773	2 367 268	12,03%
Autofinancement brut	2 146 573	1 660 684	-485 889	-22,64%
Capital	0	0	0	0,00%
Autofinancement net	2 146 573	1 660 684	-485 889	-22,64%

Afin de financer la montée en charge des investissements orientés vers la décarbonation de la flotte des bus et la création des pistes cyclables, le budget prévoit l'ajustement du taux de versement mobilités en passant le taux de 1,05% à 1,25% au 1^{er} juillet 2023. Ce nouveau taux permet une croissance des recettes de fonctionnement du budget transport de +1 700 000 €.

La CAN perçoit 1 522 000€ de participation du Conseil régional dans le cadre de convention d'affrètement.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le budget prévoit une hausse de +2 854 000 € par rapport à 2022 compte tenu de plusieurs facteurs :

- L'actualisation de la contribution au délégataire fortement impactée par l'inflation, le taux d'actualisation tenant compte du prix du gazole, du taux horaire de main d'œuvre et les prix de divers services et réparations ;
- La compensation tarifaire, contrepartie de la gratuité des transports, dont l'évolution est calée sur le taux d'actualisation et sur le nombre de voyages ;
- L'assurance dommage-ouvrage pour les travaux de construction du futur dépôt des bus (0,120 M€).

Les dépenses d'investissement sont financées par un autofinancement brut de 1 661 000 € et un recours à l'emprunt de 4 233 000 € qui sera ajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats antérieurs. Ce budget ne dispose d'aucun stock de dette.

Côté subventions d'équipement, le FEDER participera en 2023 au financement de l'acquisition de bus bio GNV, de la station bio GNV et l'acquisition de bus et vélos électriques pour 1 598 000 €, la région Nouvelle-Aquitaine sur le projet gare Niort-Atlantique pour 383 000 € et l'Etat via la DSIL pour la construction du centre d'exploitation des mobilités décarbonées pour 110 000 € et les pistes cyclables pour 88 000€.

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé
MOBILITES DOUCES	0,120 M€	1,350 M€
Vélos et abris	0,080 M€	0,350 M€
Liaisons cyclables	0,040 M€	1,000 M€
MOBILITES DURABLES	4,265 M€	3,148 M€
Station GNV	1,999 M€	0,282 M€
Parking relais	0,466 M€	0,615 M€
Projet Gare	0,000 M€	1,886 M€
Bus électrique et GNV	1,800 M€	0,310 M€
Véhicules électriques	0,000 M€	0,055 M€
PATRIMOINE	1,057 M€	3,861 M€
Acquisition bus et matériels embarqués	0,100 M€	0,100 M€
Dépôt des bus	0,440 M€	3,243 M€
Mobilier et aménagement des quais	0,380 M€	0,380 M€
Remboursement avance mobilité	0,135 M€	0,135 M€
Matériels et mobiliers	0,002 M€	0,003 M€

3.5 RENFORCER LES MOYENS D'EXPERTISE DE L'ADMINISTRATION

Les dépenses d'administration générale recouvrent les engagements proposés par les fonctions supports concourant au pilotage des moyens en appui des directions-métiers. Plusieurs orientations budgétaires concourent à orienter l'action de l'administration communautaire vers plus de proximité, d'efficacité et de sobriété énergétique.

3.5.1 Investir dans les compétences et assurer une maîtrise des dépenses de personnel

Au sein de notre EPCI, ce sont 781 agents qui font vivre le service public communautaire et mettent en œuvre les orientations impulsées par notre assemblée, à travers les missions du budget Principal (643 agents), du budget Mobilité (8 agents), du budget Eau (64 agents) et du budget Assainissement (66 agents).

Le budget RH du budget principal est constitué de la masse salariale, mais également des dépenses de formation, d'action sociale (dont les contributions au CASC, à la restauration collective, etc.). On peut englober également les dépenses liées à la santé et à la sécurité au travail. Il convient d'évoquer parallèlement les recettes dont le suivi constitue un axe important de gestion partagée avec le service des finances : remboursements de salaires dans le cadre des agents mis à disposition par la collectivité, aides d'autres collectivités publiques (Fonds d'insertion des personnes handicapées par exemple).

C'est toutefois la masse salariale qui constitue l'élément le plus important en termes de charges. Les dépenses de personnel inscrites au chapitre 012 du budget principal sont estimées pour l'exercice 2023 à 33 283 000 €, soit une augmentation de l'ordre de 6,15% par rapport aux inscriptions du BP 2022. Les dépenses de personnel des autres budgets sont retracées au sein de leurs parties respectives.

Englobant les rémunérations brutes servies et les contributions patronales afférentes, la masse salariale évolue en fonction :

- ⇒ De la politique de recrutement et de maîtrise des postes de la collectivité : la maîtrise des postes permanents doit rester un objectif de la collectivité ; des procédures de suivi et de décisions existent et doivent être approfondies dans le cadre du travail prévisionnel effectué par les directions.

Pour 2023, le budget RH augmente du fait notamment de la création de 2 services mutualisés avec la ville de Niort (compensés par une réfaction de l'attribution de compensation par ailleurs) : le secrétariat de la Direction générale et la Direction de la transformation publique.

En 2023, la démarche de maîtrise des postes et d'allocation raisonnée des moyens sera renforcée, avec un regard attentif à la politique de remplacement des départs à la retraite et au dispositif de remplacement et de renforts non permanents dans les services.

⇒ De l'évolution induite par les carrières et la structure de la pyramide des âges des agents : le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est l'indicateur principal de cette dimension. Outre les avancements assis sur l'ancienneté, la politique de la collectivité en matière de carrière constitue un levier de maîtrise. Ainsi, les décisions en matière de ratios d'avancement ou de règles de nomination suite à réussite à concours ou examens ont des impacts « maitrisables » en matière budgétaire (à évaluer toutefois sur le plan social). Pour la communauté, le coût du GVT est évalué à +382 000 €.

⇒ Des dispositions réglementaires nationales impactant les carrières et rémunérations des agents avec notamment le relèvement du SMIC sont autant de mesures impactant le budget de la DRH. En 2023, la revalorisation de 3,5% du point d'indice effective depuis le 1^{er} juillet 2022 s'appliquera en année pleine pour un montant d'environ 820 000 €.

En complément, NiortAgglo fait le choix de poursuivre une politique ambitieuse en matière d'acquisition et d'actualisation des compétences. Une enveloppe financière de 174 000 € est ainsi dédiée à la mise en place d'un plan de formation axés sur la prévention en matière de santé et de sécurité au travail, la mobilisation des compétences au service des projets stratégiques de NiortAgglo et avec une dimension affirmée en matière de développement durable. Ainsi, des sessions de formation à l'éco-conduite seront organisées pour poursuivre des objectifs d'exemplarité en la matière.

Enfin, le budget RH traduira également les engagements de responsabilité sociale de NiortAgglo en tant qu'employeur, avec des crédits réservés pour des dispositifs de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des agents en situation de handicap : 77 200 € dont 51 700 € de remboursement à la Ville de Niort dans le cadre du partenariat avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

3.5.2 Mettre l'informatique au service des projets d'optimisation des procédures et d'amélioration de la relation usagers.

Depuis la mise en place de la Direction des systèmes d'information (DSI) mutualisée, son périmètre n'a cessé de croître, tant dans le nombre d'équipements que de solutions déployées (nouvelles ou extensions de l'existant). Des transferts de charges se sont également opérés avec la reprise par la DSI de certaines solutions qui pouvaient être prises en charge en direct dans les services.

2022 a marqué la fin des économies liées aux mutualisations techniques qui sont réalisées et aux optimisations associées. La transformation des contrats de maintenance a été engagée afin de pouvoir transformer une partie des dépenses de fonctionnement en investissement. La maintenance évolutive, associée à de l'investissement logiciel, est intégrée dans l'ensemble de nos marchés.

La DSI est désormais omniprésente dans tous les projets et s'est encore renforcée avec la crise sanitaire et le déploiement du télétravail. Elle contribue de façon directe à l'objectif stratégique de diminution de l'exclusion numérique. Elle pilote par ailleurs, dès 2023, l'élaboration de la stratégie communautaire Numérique Responsable.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé	Ecart 2023/2022	%
Rémunérations	1 952 210	1 943 150	-9 060	-0,46%
Postes de travail	147 100	115 100	-32 000	-21,75%
Infrastructures	152 500	152 500	0	0,00%
Applications	1 031 754	1 060 520	28 766	2,79%
Réseaux, sécurité	88 500	91 900	3 400	3,84%
Télécommunications	713 850	589 115	-124 735	-17,47%
Autres dépenses	38 000	47 300	9 300	24,47%
Dépenses réelles fonctionnement	4 123 914	3 999 585	-124 329	-3,01%

En fonctionnement, des économies ont pu être réalisées sur 2023 par l'intermédiaire du renouvellement des marchés de télécommunication et de moyens d'impression. Il est également à noter l'évolution de la clé de répartition des dépenses entre la ville (0,56% contre 0,57% en 2022) et NiortAgglo.

Le programme d'investissement de 1,669 M€ en 2023 s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé
INFORMATIQUE	2,095 M€	1,729 M€
Postes de travail	0,374 M€	0,261 M€
Infrastructures	0,350 M€	0,364 M€
Applications	0,989 M€	0,776 M€
Réseaux, sécurité et télécommunications	0,232 M€	0,274 M€
Fibre optique	0,150 M€	0,050 M€

La DSI est par ailleurs pleinement impliquée dans les projets visant à optimiser le fonctionnement des services publics et l'accompagnement de l'ouverture de nouveaux équipements, avec notamment :

- L'extension du Wi-Fi dans les bâtiments publics (0,020 M€) ;
- Une AMO sur la mise en place d'un portail d'accès et d'inscription aux équipements (0,060 M€) ;
- L'hypervision, mise en place d'une solution mutualisée de supervision et télégestion des équipements techniques (chauffage, ventilation, climatisation...), pour 150 000 € dont 66 000 € pour l'Agglomération.

Pour chacun de ces dispositifs, les investissements réalisés génèrent des nouveaux services, qui permettent d'exploiter des données inexistantes auparavant et qui doivent améliorer notre efficacité globale.

3.5.3 Porter une politique de gestion patrimoniale soucieuse de la mise en sécurité et de la sobriété énergétique

Les fortes tensions inflationnistes nous imposent de porter un regard attentif sur la maîtrise des coûts liés aux énergies et aux fluides. Il s'agit d'assurer une gestion fine de ces postes et d'actionner les leviers d'optimisation des énergies (gaz-électricité-carburant).

En investissement, la planification de réhabilitation énergétique et fonctionnelle du patrimoine communautaire (1,700 M€) est en cours après un audit des équipements communautaires. Elle contribue à l'objectif stratégique d'entretien de nos patrimoines, recouvre la maintenance préventive et curative et intègre les enjeux de mise aux normes et de transition énergétique, en regard notamment des obligations fixées par décret éco-énergie-tertiaire.

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023 Proposé
PATRIMOINE PUBLIC	0,787 M€	2,192 M€
Entretien courant	0,591 M€	0,094 M€
Matériels et mobiliers	0,075 M€	0,056 M€
Bd Willy Brandt	0,000 M€	0,200 M€
Véhicules	0,121 M€	0,142 M€
Réhabilitation énergétique et fonctionnelle du patrimoine communautaire	0,000 M€	1,700 M€

*

* *

L'ensemble des actions décrites dans ce rapport budgétaire 2023 traduisent notre volonté d'agir concrètement pour le territoire et ses habitants. Adossées sur une stratégie financière, rappelée dans ses principes en introduction, ces actions financées dans le budget 2023 portent une réelle ambition et une volonté forte pour consolider nos trajectoires dans un contexte d'incertitudes et de dépenses contraintes inédites.

Elles positionnent notre intercommunalité comme un acteur engagé dans les transitions économique, sociale, écologique et énergétique de notre territoire.